Réserve nationale de faune de Pointe-au-Père
Plan de gestion

Environnement et Changement climatique Canada
Environment and Climate Change Canada

Canada

No de cat. : CW66-541/2021F-PDF
ISBN : 978-0-660-38952-3
EC21088

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
12e étage, édifice Fontaine
200, boulevard Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 819-938-3860
Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

Photo page couverture: © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2021

Also available in English

Remerciements :

Ce plan de gestion a été élaboré par Benoît Roberge du Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada. Des remerciements sont adressés aux employés du Service canadien de la faune qui ont participé à la préparation de ce document ou l'ont commenté : Luc Bélanger, Marielou Verge, Olaf Jensen, Édith Leclerc, Renée Langevin, Marie Fortier, Matthieu Allard, Martine Benoit, Stéphanie Gagnon, Josée Tardif, Diane Dauphin, Christine Lepage et Yves Aubry. Un merci particulier est adressé à Christiane Foley et à Marie-Hélène Dickey pour leur contribution à ce travail. Le Service canadien de la faune désire également remercier Fabienne Gingras, Claude Brière et Amélie Larouche de la Première Nation malécite de Viger, Jean-Étienne Joubert et Françoise Bruaux du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire, Jean-Pierre le Bel du Club d'ornithologie du Bas-Saint-Laurent ainsi que Jacques Larivée d'Étude des populations d'oiseaux du Québec, qui ont accepté de commenter ce document.

Des exemplaires de ce plan de gestion sont disponibles aux adresses suivantes :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
12e étage, édifice Fontaine
200, boulevard Sacré-Coeur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 819-938-3860
Numéro sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

Environnement et Changement climatique Canada
Service canadien de la faune
Région du Québec
801-1550, avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C3

Site Web d'Environnement et Changement climatique Canada – Aires protégées : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/reserves-nationales-faune.html

Comment citer ce document :
Environnement et Changement climatique Canada. 2018. Plan de gestion de la réserve nationale de faune de Pointe-au-Père. Environnement et Changement climatique Canada, Service canadien de la faune, Québec, 57 p.

Remarque : Ce plan de gestion pour cette RNF a été produit, approuvé, et mis en application dans la RNF à partir de 2018.

Photo de la page couverture : L.-G. de Repentigny © Environnement et Changement climatique Canada.

À propos des aires protégées d’Environnement et Changement climatique Canada et des plans de gestion

Qu’est-ce qu’une aire protégée d’Environnement et Changement climatique Canada?

Environnement et Changement climatique Canada établit des réserves nationales de faune terrestres et marines à des fins de conservation, de recherche et d’interprétation. Les réserves nationales de faune sont créées afin de protéger les oiseaux migrateurs, les espèces en péril ainsi que d’autres espèces sauvages et leurs habitats. Les réserves nationales de faune sont établies aux termes de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et visent principalement la protection des espèces sauvages. Les refuges d’oiseaux migrateurs sont établis aux termes de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et offrent un refuge pour les oiseaux migrateurs en milieux marin et terrestre.

Comment les investissements annoncés au Budget 2018 du gouvernement fédéral ont-ils aidé la gestion et l’expansion des réserves nationales de faune et des refuges d’oiseaux migrateurs d’Environnement et Changement climatique Canada?

Le Fonds de la nature représente un investissement historique de plus de 1,3 milliard de dollars sur cinq ans qui permettra à Environnement et Changement climatique Canada d’étendre ses réserves nationales de faune et ses refuges d’oiseaux migrateurs, de poursuivre ses objectifs de conservation de la biodiversité et d’accroître sa capacité à gérer ses aires protégées.

Selon le Budget 2018, Environnement et Changement climatique Canada conservera plus d’aires protégées et aura plus de ressources pour gérer les habitats et les espèces qui s’y trouvent et en assurer le suivi.

Quelle est la superficie du réseau d’aires protégées d’Environnement et Changement climatique Canada?

Le réseau d’aires protégées comprend 55 réserves nationales de faune et 92 refuges d’oiseaux migrateurs couvrant plus de 14 millions d’hectares dans l’ensemble du Canada du Canada.

Qu’est-ce qu’un plan de gestion?

Un plan de gestion procure un cadre de décision en matière de gestion. Il guide la prise de décision par le personnel d’Environnement et Changement climatique Canada, notamment en ce qui concerne l’émission de permis. La gestion s’effectue de façon à maintenir l’intégrité écologique de l’aire protégée et des attributs pour lesquels celle-ci a été désignée. Environnement et Changement climatique Canada élabore un plan de gestion pour chaque aire protégée en consultation avec les Premières Nations, le public et d’autres parties intéressées.

Un plan de gestion précise les activités autorisées et celles qui ne peuvent être menées qu’en vertu d’un permis. Il peut aussi décrire les améliorations qu’il faut apporter à l’habitat et préciser à quel endroit et à quelle période ces améliorations doivent être faites. Un plan de gestion doit identifier les droits des Autochtones et les pratiques admissibles au titre des accords sur les revendications territoriales. De plus, les mesures prises en vue de la conservation des espèces ne doivent pas être incompatibles avec la législation provinciale applicable sur la protection de la faune de la province où se trouve l’aire protégée.

En quoi consiste la gestion d’une aire protégée?

Les activités de gestion comprennent la surveillance des espèces sauvages, la conservation et l’amélioration des habitats fauniques, des inspections régulières, l’application des règlements ainsi que l’entretien des installations et des infrastructures. La recherche est également une importante activité réalisée dans les aires protégées; par conséquent, le personnel d’Environnement et Changement climatique Canada effectue ou coordonne des activités de recherche dans certains sites.

Série des plans de gestion

Toutes les réserves nationales de faune doivent avoir un plan de gestion. Les plans de gestion devront être réexaminés cinq ans après leur approbation initiale et, par la suite, tous les dix ans.

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur les aires protégées d’Environnement et Changement climatique Canada, veuillez visiter le site Web du ministère à www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/reserves-nationales-faune.html ou communiquez avec le Service canadien de la faune.

Réserve nationale de faune de Pointe-au-Père

La réserve nationale de faune (RNF) de Pointe-au-Père a été créée en 1986 afin de protéger un marais intertidal à spartine et des habitats côtiers fréquentés par des oiseaux migrateurs, notamment diverses espèces d'oiseaux de rivage, de sauvagine et d'oiseaux aquatiques. Cette aire protégée est située sur la rive sud de l'estuaire maritime du Saint-Laurent, dans la ville de Rimouski (district de Pointe-au-Père), à environ huit kilomètres au nord-est du centre-ville. D'une superficie de 21,71 hectares, elle constitue la plus petite réserve nationale de faune du Québec. La réserve protège une partie du marais de Pointe-au-Père, qui est reconnu comme un bon site d'observation des oiseaux de rivage au Québec et fait partie d'une zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO).

Malgré sa petite taille et sa situation en milieu urbain, cette réserve abrite une importante biodiversité. Des eaux salées du Saint-Laurent jusqu'au rivage, elle présente une multitude d'habitats incluant des étendues de vase et de sable, l'embouchure d'une rivière et un marais salé bordé d'arbustes qui comprend de nombreuses marelles et des plantes herbacées, telles que la spartine. Ces milieux productifs accueillent une faune diversifiée composée de nombreuses espèces d'invertébrés, de poissons, de mammifères et d'oiseaux. Quarante-neuf espèces d'oiseaux ont été recensées dans la réserve lors d'inventaires, ce qui ne représente qu'une portion des espèces observées dans cette aire protégée au cours de l'année et des quelque 250 espèces observées dans le secteur de Pointe-au-Père (rayon d'environ 3 km autour de la réserve) depuis une quinzaine d'années. En période de migration, des milliers de canards et d'oies ainsi que d'importantes volées d'oiseaux de rivage s'arrêtent dans ce secteur, entre autres le canard noir, l'oie des neiges, la bernache du Canada, la bernache cravant, le bécasseau semipalmé et le bécasseau minuscule. Quelques espèces de canards fréquentent également la réserve et les milieux adjacents en période de reproduction et d'élevage des couvées, notamment le canard noir et l'eider à duvet. De plus, des oiseaux aquatiques tels que le grand héron, le plongeon huard et plusieurs espèces de goélands y sont aussi observés. Par ailleurs, la réserve nationale de faune accueille au moins quatre espèces en péril ou à statut précaire, soit le bruant de Nelson — nicheur possible dans cette aire protégée — le bécasseau roussâtre, le faucon pèlerin et le hibou des marais.

La réserve est ouverte au public à l'année, mais son accès est restreint à un court sentier aménagé menant à un belvédère. L'accès aux rives et aux autres secteurs est interdit pour des raisons de conservation.

La réserve nationale de faune de Pointe-au-Père est exposée à diverses menaces et présente plusieurs défis de gestion[1], notamment les changements climatiques et événements météorologiques extrêmes (liés à l'érosion du littoral), les modifications des écosystèmes, les développements résidentiel et commercial, la présence humaine et les perturbations d'origine anthropique, la pollution, les espèces, maladies et gènes envahissants ou autrement problématiques ainsi que les lacunes des connaissances scientifiques.

Les buts de ce plan de gestion sont : 1) de protéger et d'améliorer les habitats importants pour les espèces en péril, les espèces d'oiseaux prioritaires et d'autres espèces sauvages; 2) de consolider le territoire de la réserve et de promouvoir la conservation des habitats naturels sur les terrains adjacents afin de favoriser la connectivité et de meilleures conditions écologiques; 3) de réduire l'impact des activités humaines sur la réserve; 4) d'assurer la surveillance écologique de la réserve et d'améliorer les connaissances sur les espèces sauvages et leurs habitats; 5) de favoriser la sensibilisation du public et des communautés régionales à la conservation de la réserve, des espèces sauvages et de leurs habitats.

Le présent document constitue le premier plan de gestion approuvé de la réserve nationale de faune de Pointe-au-Père. Il sera mis en œuvre sur un horizon de 10 ans en fonction des priorités et des ressources disponibles.

Il est entendu que le présent plan de gestion ne porte pas atteinte à la protection des droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones du Canada découlant de leur reconnaissance et de leur confirmation au titre de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

[1] La nomenclature des menaces et des défis de gestion est basée sur le système de classification des menaces de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN, 2015; voir aussi Salafsky *et al*. (2008).

Table des matières

1 DESCRIPTION DE L'AIRE PROTÉGÉE 1
1.1 Contexte régional 5
1.2 Aperçu historique 6
1.2.1 Préhistoire 6
1.2.2 Histoire 7
1.3 Propriété des terres 10
1.4 Installations et infrastructures 10
2 RESSOURCES ÉCOLOGIQUES 13
2.1 Habitats terrestres et aquatiques 13
2.1.1 Zostère marine 16
2.2 Faune 17
2.2.1 Invertébrés 17
2.2.2 Poissons 18
2.2.3 Amphibiens et reptiles 19
2.2.4 Oiseaux 19
2.2.5 Mammifères 25
2.3 Espèces en péril 26
2.4 Espèces envahissantes 28
3 MENACES ET DÉFIS DE GESTION 29
3.1 Changements climatiques et événements météorologiques extrêmes 29
3.1.1 Érosion côtière 29
3.2 Modifications des écosystèmes 30
3.2.1 Assèchement des marelles 30
3.2.2 Impacts des oies 30
3.3 Développements résidentiel et commercial 30
3.4 Présence humaine et perturbations d'origine anthropique 31
3.4.1 Activités récréatives (visiteurs) 31
3.5 Pollution 31
3.5.1 Eaux usées domestiques et urbaines 31
3.5.2 Sols contaminés 31
3.5.3 Déversements accidentels 32
3.6 Espèces, maladies et gènes envahissants ou autrement problématiques 32
3.7 Lacunes des connaissances scientifiques 32
4 BUTS ET OBJECTIFS 33
4.1 Vision 33
4.2 Buts et objectifs 33
4.3 Évaluation 34
5 APPROCHES DE GESTION 39
5.1 Gestion de l'habitat 39

5.2 Gestion de la faune ... 39
5.3 Surveillance ... 39
5.4 Recherche ... 40
5.5 Information et sensibilisation du public ... 41
6 AUTORISATIONS ET INTERDICTIONS ... 42
6.1 Interdiction d'accès ... 42
6.2 Activités autorisées ... 42
6.3 Autorisations ... 43
6.4 Exceptions ... 44
6.5 Autres autorisations fédérales et provinciales ... 44
7 SANTÉ ET SÉCURITÉ ... 45
8 APPLICATION DE LA LOI ... 46
9 MISE EN ŒUVRE DU PLAN ... 47
10 COLLABORATEURS ... 48
11 RÉFÉRENCES ... 51
ANNEXE I : AVIS D'ENVIRONNEMENT CANADA PUBLIÉ EN 2014 ... 57

1 DESCRIPTION DE L'AIRE PROTÉGÉE

La réserve nationale de faune (RNF) de Pointe-au-Père est située sur la rive sud de l'estuaire maritime du Saint-Laurent, dans la partie nord-est de la ville de Rimouski (district de Pointe-au-Père), à environ huit kilomètres du centre-ville (figure 1). D'une superficie de 21,71 hectares, elle constitue la plus petite réserve nationale de faune du Québec. Le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada (à l'époque Environnement Canada) l'a créée en 1986 afin de protéger une partie du marais intertidal à spartine de Pointe-au-Père et des habitats côtiers fréquentés par une variété d'oiseaux migrateurs, notamment diverses espèces d'oiseaux de rivage, de sauvagine et d'oiseaux aquatiques. Le tableau 1 résume les informations générales sur cette aire protégée.

La réserve se trouve dans une zone urbaine peu dense traversée d'est en ouest par la rivière Sainte-Anne. Cette zone inclut plusieurs infrastructures touristiques qui attirent chaque année des milliers de visiteurs. La réserve est bordée par des routes sur trois côtés et abritée du Saint-Laurent par une pointe rocheuse d'orientation sud-ouest – nord-est. Malgré sa faible superficie et sa situation en milieu urbain, cette aire protégée présente un grand intérêt faunique en raison de ses habitats diversifiés composés notamment d'une zone sablo-vaseuse incluant l'embouchure de la rivière Sainte-Anne, d'une zone de marelles et d'une zone de marais salé (herbaçaies). Ce secteur très recherché par les oiseaux migrateurs est un bon site d'observation de la sauvagine et des oiseaux de rivage.

Note toponymique

Il règne un certain flou sur les limites géographiques du *marais de Pointe-au-Père*, dont une partie est protégée par la réserve nationale de faune. Bien que ce marais puisse correspondre à la zone intertidale illustrée en pointillé sur la figure 1, plusieurs sources considèrent qu'il correspond seulement à la baie délimitée par une pointe rocheuse au nord et un affleurement rocheux longeant la route 132 et la rue du Fleuve au sud et s'ouvrant sur le Saint-Laurent à l'ouest. D'autres sources considèrent que ce marais côtier s'étend depuis pointe Pouliot jusqu'au quai de Pointe-au-Père. Dans le présent document, des précisions sur le territoire considéré sont données lorsque cela est possible. Sinon, le terme « secteur de Pointe-au-Père » est utilisé pour désigner une zone couvrant un rayon approximatif de trois kilomètres autour de la réserve, soit de pointe Pouliot à l'anse au Lard et de l'estuaire du Saint-Laurent à l'autoroute 20 et qui inclut notamment la réserve et toute la zone intertidale de Pointe-au-Père. Ce secteur correspond approximativement au district de Pointe-au-Père (ancienne ville de Pointe-au-Père) de la ville de Rimouski.

Tableau 1 : Informations sur la réserve nationale de faune de Pointe-au-Père

Désignation de l'aire protégée	Réserve nationale de faune
Province ou territoire	Québec – Ville de Rimouski; MRC de Rimouski-Neigette
Latitude et longitude	48° 30' 40'' N, 68° 27' 57'' O
Superficie	21,71 ha (Des terrains adjacents d'une superficie de 1,11 ha appartiennent à Environnement et Changement climatique Canada, mais n'ont pas le statut de réserve nationale de faune.)
Critères de sélection de l'aire protégée (Manuel des aires protégées[1])	Critère 1a – L'aire abrite une population d'une espèce ou d'une sous-espèce ou d'un groupe d'espèces qui s'y concentre à un moment ou à un autre de l'année. (La réserve et les milieux adjacents sont recherchés par la sauvagine et les oiseaux de rivage surtout en période de migration.)
Système de classification des aires protégées (Manuel des aires protégées[1])	Catégorie A – Conservation des espèces ou des habitats essentiels
Classification de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN[2])	Catégorie III – Monument ou élément naturel
Numéro de décret en conseil	C.P. 1995-473, C.P. 1995-1445
Numéro du Répertoire des biens immobiliers fédéraux	67449 Inclut un seul bâtiment : kiosque d'interprétation.
Publication dans la *Gazette du Canada*	1986
Autres désignations	La réserve fait partie d'une zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO de Rimouski).
Importance de la faune[3] et de la flore[4]	La réserve protège une partie du marais à spartine de Pointe-au-Père, un type de marais peu représenté au Québec. La réserve et le marais de Pointe-au-Père offrent des zones d'alimentation, de repos et de reproduction à de nombreuses espèces animales, notamment aux oiseaux. Ils constituent un site de reproduction et d'élevage pour quelques espèces de canards, dont le canard noir et l'eider à duvet, et sont un bon site d'observation des oiseaux de rivage et de la sauvagine en migration.
Espèces envahissantes[4]	La salicaire commune et l'alpiste roseau ont été observés dans la réserve en 2011, mais ne présentaient pas de caractère envahissant. À surveiller : la renouée du Japon, le roseau commun (phragmite) et trois autres espèces.
Espèces en péril	La réserve est fréquentée par au moins quatre espèces à statut précaire : le faucon pèlerin, le hibou des marais et le bécasseau roussâtre, dont le statut est préoccupant en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du Canada, et le bruant de Nelson qui est (ainsi que les deux premières espèces ci-dessus) susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (LEMV) du Québec.

Tableau 1 : Informations sur la réserve nationale de faune de Pointe-au-Père (suite)

Organisme de gestion	Environnement et Changement climatique Canada – Service canadien de la faune
Accès public et utilisation publique	La réserve est ouverte au public à l'année, mais son accès est restreint à un sentier aménagé d'une longueur de 100 mètres menant à un belvédère. L'accès aux rives et aux autres secteurs est interdit pour des raisons de conservation. Activités autorisées : randonnée pédestre, observation de la nature et photographie.

1. Environnement Canada, 2005
2. UICN, 2008
3. Noms d'espèces de la faune vertébrée utilisés par le MFFP, 2015a.
4. Noms d'espèces de plantes utilisés par Brouillet *et al.*, 2010+ (VASCAN, noms acceptés).

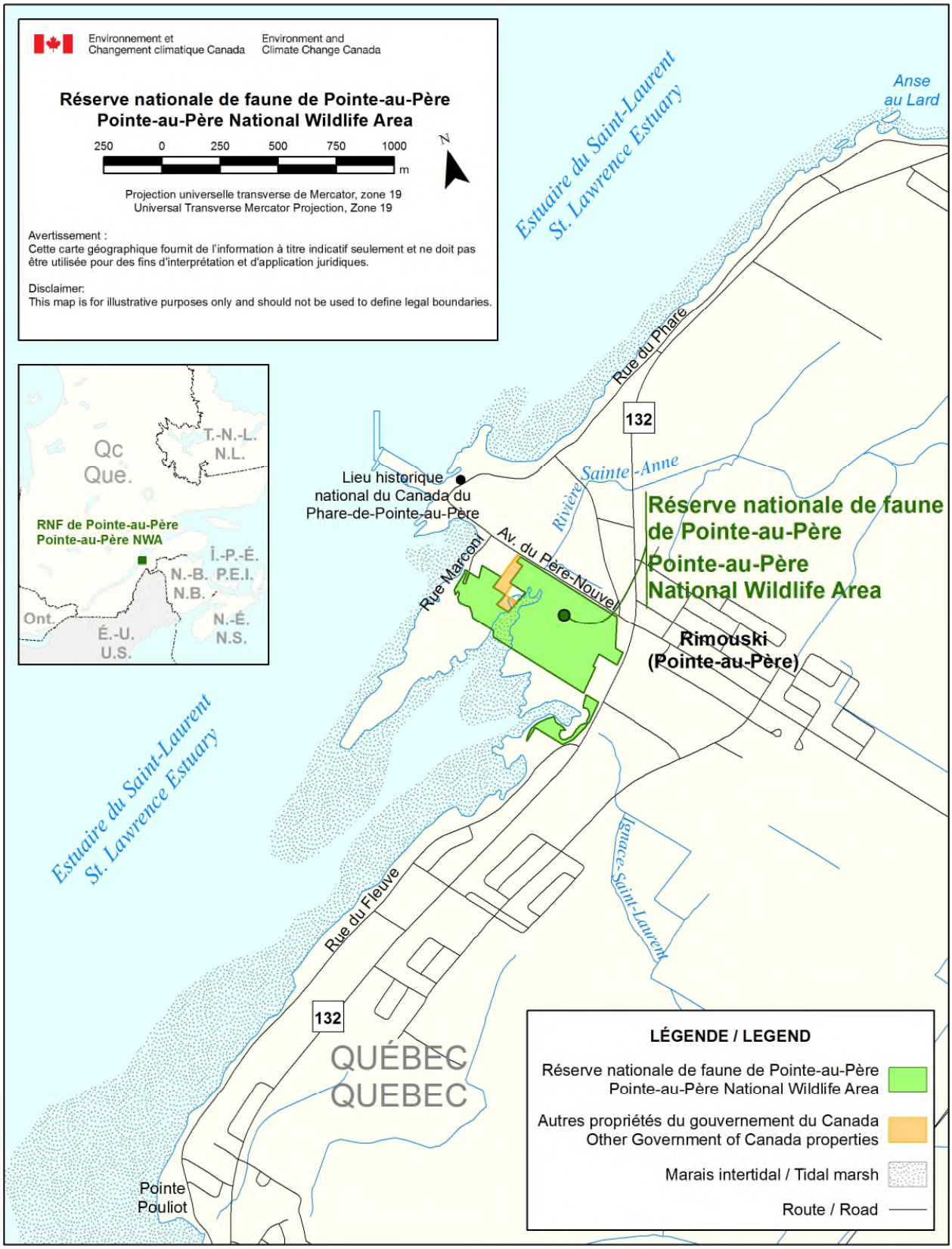

Figure 1 : Réserve nationale de faune de Pointe-au-Père

1.1 CONTEXTE RÉGIONAL

La réserve nationale de faune (RNF) de Pointe-au-Père a été initialement établie dans la ville de Pointe-au-Père, qui est devenue en 2002 un district de la ville de Rimouski. Elle est située dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent et la municipalité régionale de comté (MRC) de Rimouski-Neigette. Cette MRC couvre un vaste territoire à vocations urbaine, agricole, forestière et touristique qui compte plus de 54 000 personnes, dont environ 85 % habitent Rimouski. Centre urbain majeur et moteur économique important de la région, Rimouski abrite un port de mer commercial, une forte concentration de commerces et de services, des établissements d'enseignement et de santé, de nombreux sièges sociaux ainsi que des centres administratifs regroupant les bureaux régionaux de plusieurs ministères provinciaux et fédéraux. Par ailleurs, la région du Bas-Saint-Laurent possède divers attraits touristiques, tels que des parcs, des jardins, des pistes cyclables, des sentiers de randonnée, des musées et des sites historiques. En outre, des activités de découverte du Saint-Laurent, telles des excursions en kayak et des croisières d'observation des baleines, sont offertes notamment à partir de Saint-André, de Rivière-du-Loup, de Trois-Pistoles et de Rimouski (Le Bic). Cette région constitue l'un des segments de la route des Navigateurs, un circuit écotouristique de plus de 470 kilomètres qui suit la route 132 entre Baie-du-Febvre (Centre-du-Québec) et Sainte-Luce (Bas-Saint-Laurent) et met en évidence le fleuve et ses attributs.

La RNF protège une partie du marais de Pointe-au-Père, qui est l'un des six secteurs formant la zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) de Rimouski (Nature Québec, 2012). La réserve s'ajoute à un réseau de sites voués à la conservation des patrimoines naturel et historique de l'estuaire du Saint-Laurent ou de ses rives, notamment la RNF des Îles-de-l'Estuaire, le parc national provincial du Bic et le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Le parc du Bic, situé à l'ouest de la réserve, est un parc côtier renommé pour ses caps, ses baies, ses îles et son site archéologique. Le parc marin, qui a été créé conjointement par les gouvernements du Canada et du Québec, englobe une large portion de l'estuaire du Saint-Laurent et la quasi-totalité du fjord du Saguenay. De plus, la réserve est adjacente au lieu historique national du Canada du Phare-de-Pointe-au-Père, qui est protégé et mis en valeur par Parcs Canada en partenariat avec le Site historique maritime de la Pointe-au-Père, un organisme à but non lucratif. Ce lieu historique comprend plusieurs éléments marquants du patrimoine, dont le phare de Pointe-au-Père, le musée *Empress of Ireland* et le sous-marin *Onondaga*, lequel attire chaque année entre 60 000 et 75 000 visiteurs. Toutes ces installations créent un achalandage touristique important dans le secteur de Pointe-au-Père (Nature Québec, 2012).

Figure 2 : Vue aérienne de la réserve nationale de faune de Pointe-au-Père
Photo : Léo-Guy de Repentigny © Environnement et Changement climatique Canada

1.2 APERÇU HISTORIQUE

1.2.1 Préhistoire

Il y a environ 10 000 ans, la région du Bas-Saint-Laurent reposait sous les eaux d'une mer postglaciaire (Dionne, 1977). À mesure que les eaux se sont retirées, le territoire est devenu habitable. Des sites archéologiques découverts à Rimouski, notamment au Bic, et datant du Paléoindien (la plus ancienne période de la préhistoire du Nord-Est américain, de 11 000 à 7 000 ans avant aujourd'hui) permettent de croire à une occupation humaine du Bas-Saint-Laurent antérieure à 8 000 ans avant aujourd'hui. Il s'agit de campements temporaires renfermant des outils en pierre et des éclats de taille (Fortin, 2003a). Il reste peu de traces du mode de vie de ces Paléoindiens, mais il semble qu'ils se nourrissaient des produits de la chasse, de la pêche et de la cueillette. Plusieurs sites des périodes suivantes (Archaïque et Sylvicole, de 7 000 à 500 ans avant aujourd'hui) ont été découverts dans le Bas-Saint-Laurent. Ils indiquent que pendant des siècles, les Amérindiens ont fréquenté les rives de la mer postglaciaire et ultérieurement de l'estuaire ainsi que les terres intérieures à la recherche de gibier aquatique et terrestre (Fortin, 2003a; Fortin *et al.*, 1993).

1.2.2 Histoire

Amérindiens et contact européen

Au moment du contact européen (période historique, vers les années 1500), les Amérindiens dispersés sur le territoire du Québec méridional actuel se divisaient en deux groupes ou grandes familles linguistiques : les Algonquiens (p. ex. les Malécites et les Montagnais ou Innus), et les Iroquoiens (d'abord les Iroquoiens du Saint-Laurent, disparus de la vallée du Saint-Laurent après le passage de Jacques Cartier, et ultérieurement les Mohawks et les Hurons). Entre 1550 et 1652, les Innus avaient une véritable « chasse gardée » qui couvrait tout le Bas-Saint-Laurent (entre la rivière du Loup et la rivière Matane) et une grande partie de la rive nord (entre La Malbaie, Sept-Îles et le lac Mistassini). Vers la même époque, le territoire traditionnel des Micmacs s'étendait entre l'Île-du-Prince-Édouard et Gaspé. Le Bas-Saint-Laurent actuel était donc situé à la limite ouest de leur territoire. Les Malécites habitaient un vaste territoire qui comprenait une grande partie du Bas-Saint-Laurent, du Nouveau-Brunswick et du Maine actuels et dont le cœur était la vallée de la rivière Saint-Jean (N.-B.). Le mode de vie de ces peuples a été grandement perturbé par l'arrivée des Européens. Les Innus ont connu un déclin au milieu du XVIIe siècle (à partir de 1652). Les Micmacs et les Malécites étaient encore très présents sur le territoire du Bas-Saint-Laurent aux XVIIe et XVIIIe siècles, mais ils ont par la suite connu des périodes de crise et de déclin (Fortin *et al.*, 1993). Actuellement, la seule communauté autochtone du Bas-Saint-Laurent est la Première Nation malécite de Viger.

En août 1535, Jacques Cartier a navigué au large de la pointe au Père[2]. Des décennies après lui, en mai 1603, Champlain a visité la côte de la pointe au Père alors qu'il se dirigeait vers Le Bic et Tadoussac (De Repentigny, 1993). En 1663, le père jésuite Henri Nouvel accompagné de quelques Français et Amérindiens, en route vers Rimouski et les forêts de l'arrière-pays, s'est arrêté du « costé du Sud, vis-à-vis de L'Isle de Saint-Barnabé », où il a célébré la fête de l'Immaculée Conception de Marie. Plusieurs historiens croient que cet endroit était la pointe au Père actuelle (De Repentigny, 1993). Le nom de Sainte-Anne-de-la-Pointe-au-Père, attesté en 1696 dans l'acte de concession de la seigneurie Lessard, rappelle cet événement historique (Commission de toponymie du Québec, 2015). Sainte-Anne-de-la-Pointe-au-Père est devenu un lieu de pèlerinage à partir de 1873. Cette appellation a également servi à identifier une paroisse érigée canoniquement en 1882 et une municipalité de paroisse établie la même année. Cette municipalité a été remplacée par la ville de Pointe-au-Père en 1988, qui est devenue le district de Pointe-au-Père après sa fusion avec la ville de Rimouski en 2002. Les

[2] Le nom « pointe au Père » désigne l'entité géographique tandis que le nom « Pointe-au-Père » désigne une entité administrative (p. ex. seigneurie, municipalité, ville ou réserve nationale de faune).

lieux ont aussi porté les appellations de Pointe-aux-Pères, Father Point (carte de Carver, 1763), Pointe-de-l'Islet-aux-Pères et Pointe-de-l'Isle-aux-Pères (acte de concession de la seigneurie de Saint-Barnabé) (Commission de toponymie du Québec, 2015).

Colonisation et régime seigneurial

Les premiers établissements d'une population sédentaire au Bas-Saint-Laurent se sont faits sous le régime seigneurial français (1653-1854). Dans ce système, l'État confiait une portion du territoire à des seigneurs qui répartissaient les terres entre des habitants (censitaires ou colons) chargés de les défricher et de les exploiter. Entre 1653 et 1751, 19 seigneuries ont ainsi été concédées dans le Bas-Saint-Laurent (Fortin, 2003b; Fortin *et al.*, 1993). La seigneurie de Rimouski a été concédée en 1688 à Augustin Rouer de la Cardonnière. Délimitée par la rivière Hâtée à l'ouest et la rivière Rimouski à l'est, elle comprenait l'île Saint-Barnabé. En 1694, la seigneurie a été échangée à René Lepage contre une terre de l'île d'Orléans (Ville de Rimouski, 2014). Celui-ci est considéré comme l'un des premiers colonisateurs de la région du Bas-Saint-Laurent. En 1696, une seigneurie limitée à l'ouest par la pointe au Père a été concédée à Pierre Lessard. En 1751, la seigneurie de Rimouski a été agrandie par la concession de la seigneurie de Saint-Barnabé (qui allait de la rivière Rimouski jusqu'à la pointe au Père) à Pierre Lepage, fils de René. En 1773, Paul Lepage de la Mollaie, sixième enfant de René, possédait la moitié ouest de la seigneurie Lessard (ou de la Mollaie) ainsi qu'un territoire situé à la pointe au Père et parfois nommé seigneurie de la Pointe-au-Père. En 1790, les Lepage possédaient, en plus de leur seigneurie originale de Rimouski et Saint-Barnabé, les seigneuries Lessard (ou de la Mollaie ou Pointe-au-Père) et Lepage-Thivierge de même que le fief Pachot et deux autres seigneuries ou fiefs. Cette année-là, ces propriétés ont été acquises par le marchand Joseph Drapeau de Québec (De Repentigny, 1993).

Développement

Les premiers habitants non autochtones de Pointe-au-Père, originaires de Montmagny, de Cap-Saint-Ignace, de Saint-Jean-Port-Joli et de l'île d'Orléans, ont connu des débuts difficiles en raison de l'isolement et de l'absence de voies de communication. La plupart connaissaient déjà la région, car ils venaient y pêcher depuis un certain temps (De Repentigny, 1993). Après la guerre d'indépendance américaine (1775-1782), l'agriculture, la pêche et le pilotage ont attiré plusieurs familles loyalistes à Pointe-au-Père. De la moitié du XVIIIe siècle jusqu'au début du XIXe, l'immigration a été faible, mais soutenue. Une route reliant Rimouski à Pointe-au-Père a été construite en 1815 (De Repentigny, 1993). Rimouski, qui comptait 1963 habitants en 1825, est devenue officiellement une ville en 1869. En 1874, Monseigneur Jean Langevin, premier évêque de Rimouski, a fait construire une chapelle à Pointe-au-Père en l'honneur de sainte

Anne, la sainte patronne des marins. Le site est devenu un lieu de pèlerinage (Ville de Rimouski, 2014). La municipalité de paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pointe-au-Père a été créée en 1882. Elle accueillait alors une population totale de 242 personnes, formant 35 familles composées de 18 agriculteurs et 17 emplacitaires (navigateurs, pilotes, artisans) (De Repentigny, 1993).

Entre 1820 et 1900, en raison de son faible potentiel agricole, Pointe-au-Père n'a pu retenir tous ses habitants; la nature argileuse du sol et les bas-fonds tourbeux en ont découragé plusieurs. La pêche à l'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*) et au hareng atlantique (*Clupea harengus*) procurait un revenu d'appoint aux agriculteurs et le surplus de hareng servait à engraisser les cultures de pommes de terre. Entre 1950 et 1980, on a assisté au morcellement des terres agricoles. Autrefois paroisse agricole, Pointe-au-Père est devenu un prolongement urbain et ses terres ont été en grande partie utilisées à des fins résidentielles et commerciales (Collaboration, 1982 dans De Repentigny, 1993). La ville de Pointe-au-Père a été annexée à celle de Rimouski en 2002.

Pointe-au-Père : poste de pilotage, phare de navigation, bureau de télégraphie

Dès les débuts de la colonisation européenne, le fleuve Saint-Laurent a été considéré comme la voie d'entrée du nord du continent. En raison des conditions de navigation très difficiles, les autorités coloniales françaises, puis britanniques, ont vite reconnu la nécessité de faire appel à des pilotes qui connaissaient bien le fleuve pour guider les navires vers Québec (Fortin, 2003c). Pointe-au-Père a été utilisée comme point de départ par de nombreux pilotes dès 1805 ou 1815, même si la station officielle de pilotage se trouvait au Bic depuis 1762 (Fortin, 2003c; Ville de Rimouski, 2014). Un premier quai y a été construit en 1902. La station officielle de pilotage du Bic a été transférée à Pointe-au-Père en 1906. Elle y est restée jusqu'en 1960, année où le ministère des Transports l'a déménagée aux Escoumins, sur la rive nord du Saint-Laurent (Fortin, 2003c; De Repentigny, 1993).

Un premier phare de navigation a été érigé à Pointe-au-Père en 1859. Un poste de télégraphie était logé dans la tour de ce phare. Détruit par un incendie en 1867, le phare a été remplacé l'année même. En 1909, un troisième phare plus moderne a été construit; l'ancien a alors accueilli le bureau des pilotes. En 1975, un nouveau phare automatisé constitué d'une tour à claire-voie a été construit. Le phare de 1909 a été conservé et est aujourd'hui un édifice fédéral du patrimoine classé. Entre 1908 et 1910, un poste de télégraphie sans fil, la station Marconi, a été construit sur le petit chemin qui reliait la pointe à la route (aujourd'hui rue Marconi). Cette station a été en fonction jusqu'au début des années 1960 (Commission de toponymie, 2015). Elle se trouvait sur le territoire actuel de la réserve nationale de faune.

Réserve nationale de faune

En 1978, à la suite de travaux de remblayage et de prélèvement de sable ayant endommagé le marais de Pointe-au-Père, des citoyens ont formé le Regroupement pour la conservation du marais de Pointe-au-Père, devenu le Club des ornithologues du Bas-Saint-Laurent (COBSL) en 1979. Le groupe a entrepris des démarches auprès des gouvernements fédéral, provincial et municipal afin de protéger le site (Massicotte *et al.*, 1982; COBSL, 2014).

Environnement et Changement climatique Canada a acquis la majorité des terrains de la réserve en 1984 et 1985. La réserve nationale de faune de Pointe-au-Père a reçu son statut officiel le 19 juin 1986 en vertu du *Règlement sur les réserves nationales de faune*.

Le présent document constitue le premier plan de gestion approuvé de la réserve nationale de faune de Pointe-au-Père. Un plan de conservation de cette aire protégée a auparavant été publié en 2003 (Service canadien de la faune, 2003).

1.3 PROPRIÉTÉ DES TERRES

La réserve nationale de faune de Pointe-au-Père est la propriété du gouvernement du Canada et est gérée par Environnement et Changement climatique Canada. La superficie totale de la réserve est de 21,71 hectares. Environnement et Changement climatique Canada possède également des terrains d'une superficie de 1,11 hectare qui sont adjacents à la réserve, mais n'ont pas de statut légal de protection.

1.4 INSTALLATIONS ET INFRASTRUCTURES

Les installations et les infrastructures de la réserve comprennent un stationnement, un kiosque d'interprétation, un court sentier de randonnée menant à un belvédère ainsi que des panneaux de signalisation et d'interprétation (tableau 2 et figure 3). L'accès à la réserve est restreint à ce sentier et au belvédère.

Tableau 2 : Installations et infrastructures dans la réserve nationale de faune de Pointe-au-Père

Type d'installation ou d'infrastructure	Dimensions approximatives	Propriétaire
Stationnement	250 m^2	Environnement et Changement climatique Canada
Kiosque d'interprétation	10 m	Environnement et Changement climatique Canada
Sentier de randonnée	100 m	Environnement et Changement climatique Canada
Belvédère	Superficie : 9 m^2 Hauteur : 2 m	Environnement et Changement climatique Canada
Panneaux de signalisation et d'interprétation		Environnement et Changement climatique Canada

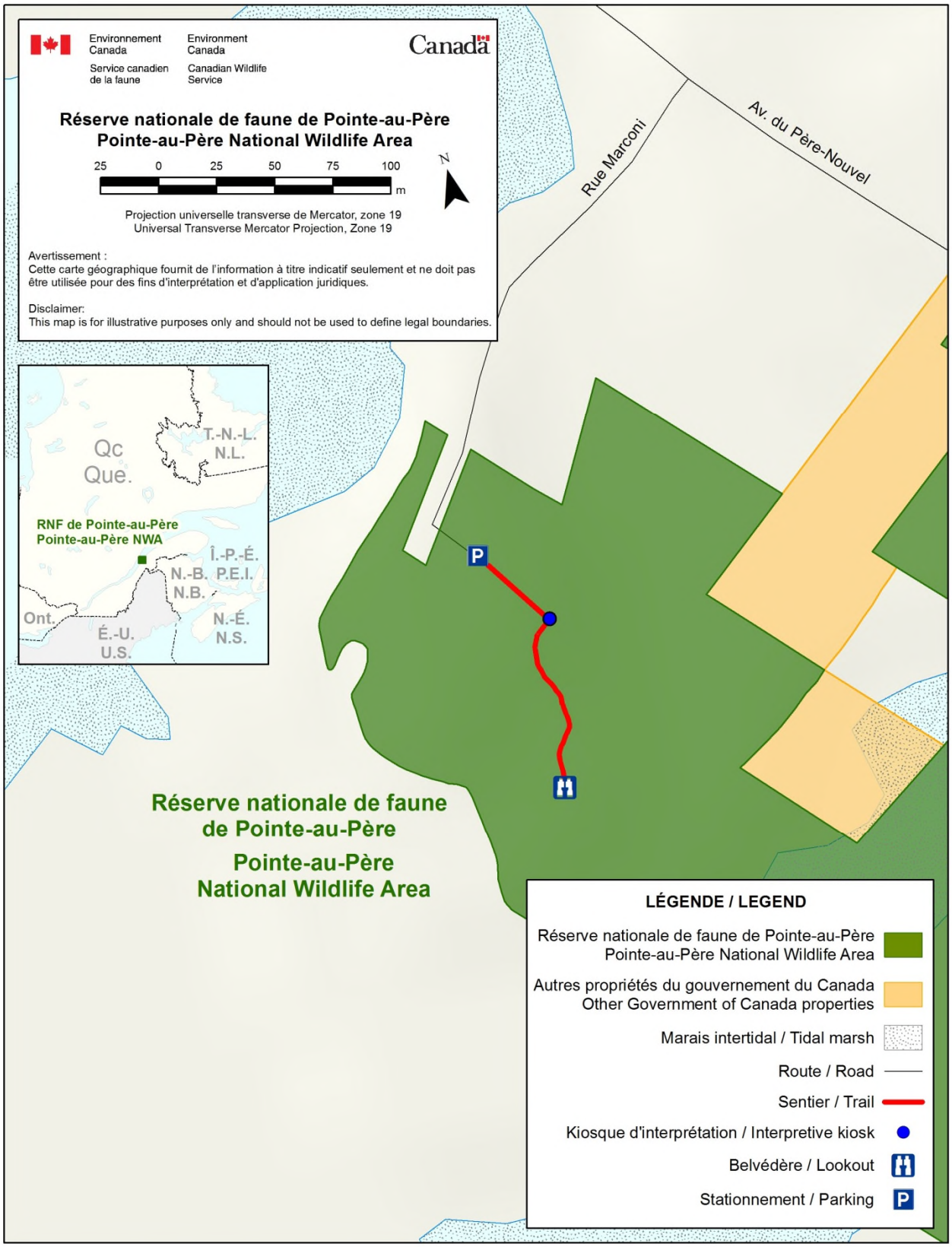

Figure 3 : Installations et infrastructures de la réserve nationale de faune de Pointe-au-Père

Figure 4 : Kiosque d'interprétation et sentier dans la réserve
Photo : Simon Boudreau © Environnement et Changement climatique Canada

Figure 5 : Belvédère surplombant le marais de Pointe-au-Père dans la réserve
Photo : Chantal Lepire © Environnement et Changement climatique Canada

2 RESSOURCES ÉCOLOGIQUES

2.1 HABITATS TERRESTRES ET AQUATIQUES

La réserve nationale de faune de Pointe-au-Père est située dans l'écorégion des Appalaches, qui fait partie de l'écozone maritime de l'Atlantique (Groupe de travail sur la stratification écologique, 1995) et se trouve à la limite des zones écoclimatiques tempérée froide et boréale maritime (Groupe de travail sur les écorégions, 1989). Cette aire protégée inclut une partie du marais de Pointe-au-Père. Celui-ci est soumis à des marées semi-diurnes d'une amplitude de deux mètres; lors des grandes marées, cette amplitude peut atteindre cinq mètres (Comité d'étude sur le fleuve Saint-Laurent, 1978a dans SCF, 2003). Ce marais est entre autres décrit comme un « marais à herbaçaie salée, à spartine alterniflore (*Spartina alterniflora*) et à spartine étalée (*Spartina patens*) » (Argus, 1998). La salinité de l'estuaire maritime aux environs de Rimouski atteint $27^{0/00}$ (parties pour mille) (Cardinal et Villalard, 1971 dans SCF, 2003). Cette salinité et le jeu des marées procurent un caractère salé au marais de Pointe-au-Père.

La réserve nationale de faune de Pointe-au-Père est située au fond d'une baie (sans nom) qui est délimitée par une pointe rocheuse au nord-ouest et un affleurement rocheux longeant la route 132 et la rue du Fleuve au sud-est et qui s'ouvre sur l'estuaire du Saint-Laurent à l'ouest (figure 1). La réserve est abritée du Saint-Laurent par la pointe rocheuse, bordée par des routes sur trois côtés et traversée d'est en ouest par l'embouchure de la rivière Sainte-Anne, qui se jette dans la baie. À marée basse, la rivière forme un chenal d'une trentaine de centimètres de profondeur dans la baie. Un canal artificiel perpendiculaire à la rivière et d'une longueur d'environ 300 mètres traverse la partie sud-est de la réserve. Ce canal a été creusé avant la création de la réserve, dans les années 1950 (Gauthier *et al.*, 1979).

La réserve et le marais de Pointe-au-Père se caractérisent par leurs milieux naturels diversifiés qui génèrent une biodiversité importante (SCF, 2003). Ces milieux sont organisés en strates successives modulées par l'action des marées, la fréquence des inondations et la tolérance des végétaux à la salinité (Pouliot *et al.,* en prép.). Gauthier *et al.* (1979) ont défini la partie sud-est du marais de Pointe-au-Père[3], où se trouve la réserve, selon quatre grandes zones caractérisées par divers types de végétation. Du nord au sud, ou de la mer vers le rivage, ces auteurs ont décrit : 1) la **zone gravelo-rocheuse** ou cran rocheux, d'orientation est-ouest, qui protège le marais des courants et des glaces; 2) une petite **zone de marelles** (petites mares intertidales), de spartine étalée et de spartine alterniflore; 3) la **zone sablo-vaseuse** qui

3. Selon Gauthier *et al.*, 1989, le marais de Pointe-au-Père (qu'ils appellent marécage côtier de Pointe-au-Père) s'étend de pointe Pouliot au quai de Pointe-au-Père. Voir la note toponymique à la p. 1.

comprend le lit de la rivière Saint-Anne et une zone de transition caractérisée par la présence de zostère marine (*Zostera marina*), d'algues telles que l'*Ascophyllum sp.* et le *Fucus sp.* et d'un peu de spartine alterniflore; 4) le **marais salé**, qui comprend trois habitats, soit la **petite herbaçaie (basse)** ou **zone de marelles**, un milieu vaseux colonisé par des plantes halophiles (spartines étalée et alterniflore), l'**herbaçaie moyenne**, où croissent certains carex, des graminées et des joncs, ainsi que l'**herbaçaie arbustive**, située au haut de la pente, qui comprend entre autres du myrique baumier (*Myrica gale*), de l'aulne crispé (*Alnus crispa var. mollis*) et des graminées**.** La réserve est surtout formée des herbaçaies moyenne et arbustive, aussi appelées herbaçaies salées, qui présentent la plus grande richesse floristique (SCF, 2003), mais elle comprend aussi une partie de la zone sablo-vaseuse et de la petite herbaçaie (zone de marelles).

Plus récemment, un inventaire floristique a permis de cartographier les principales communautés végétales de la RNF de Pointe-au-Père et des milieux adjacents (Joubert *et al.*, 2012). La végétation littorale échantillonnée a été regroupée sous 4 grands types de côtes, soit la terrasse de plage, la vasière maritime, la côte rocheuse et le marais maritime, et en 17 habitats ou communautés spécifiques abritant 86 taxons de plantes vasculaires et 4 espèces d'algues ochrophytes (brun doré). Cet inventaire a entre autres permis de constater que les plantes indigènes halophytes dominent, sauf aux endroits perturbés par l'intervention humaine ou par la présence de plantes exotiques, naturalisées ou non (Joubert *et al.*, 2012).

À la suite de cet inventaire et en complément à la description historique de Gauthier *et al.*, 1979, J.-É. Joubert (2015) a suggéré une description des zones de végétation actuelles de la réserve, soit du nord au sud ou de l'estuaire vers la côte : l'estran rocheux, la prairie sèche à épilobes parsemée d'arbres et arbustes, le petit marais salé qui compte quelques marelles (mares intertidales) profondes, la vasière maritime où se trouve le lit de la rivière Sainte-Anne, le grand marais salé – qui inclut des marelles colonisées par la ruppie maritime (*Ruppia maritima*) et des marelles asséchées dominées par la salicorne maritime (*Salicornia maritima*) – et le marécage arbustif.

Dans le cadre de leur inventaire floristique, Joubert *et al.* (2012) ont également réalisé une caractérisation géomorphologique de la réserve. Cela leur a permis, dans un contexte de changements climatiques, de préciser la limite des houles de tempêtes (le trait de côte) et d'observer qu'une portion importante des terrasses de plage est perturbée et que le marais de Pointe-au-Père est en érosion. La longueur de côte touchée n'a pas été déterminée, mais les observations permettent d'affirmer que l'ensemble de la microfalaise (la limite entre les étages supérieur et inférieur) du marais salé est en érosion. En outre, plusieurs marelles situées au sud

de la rivière sont perturbées par l'érosion glacielle, les courants de marée, les tempêtes et le broutage par l'oie des neiges (*Anser caerulescens*). Certaines de ces marelles sont asséchées ou remplies partiellement ou complètement de sédiments et sont colonisées par la salicorne maritime plutôt que par la ruppie maritime (J.-É. Joubert, J. Larivée et J.-P. le Bel, comm. pers., 2015).

Figure 6 : Le marais de Pointe-au-Père
Photo : Léo-Guy de Repentigny © Environnement et Changement climatique Canada

Figure 7 : Marelle asséchée colonisée par la salicorne maritime (rouge) et entourée de spartine (vert)
Photo : Jean-Pierre le Bel

Par ailleurs, cinq zones d'utilisations et de couvertures de sol ont été décrites dans la réserve : les zones anthropiques (qui couvrent 4,6 % du territoire de la réserve), les cultures pérennes (19 %; le terme « culture pérenne » désigne ici des habitats ayant une structure semblable à des terres cultivées, c.-à-d. des zones gazonnées, des prairies et des jeunes friches), les friches (21,4 %), les marais (54,4 %) et les zones de perturbation (0,5 %) (Maheu-Giroux *et al*., 2006; données fondées sur l'analyse et la comparaison de photographies aériennes prises entre 1973 et 1993). Ces zones ont peu changé entre 1973 et 1993, mis à part une zone de friche qui s'est transformée en marais et une zone de marais qui s'est transformée en friche. Toutefois, le paysage entourant la réserve (rayon d'environ 2 km) a subi de multiples changements au cours de la même période : la superficie des zones anthropiques a triplé, celle des cultures pérennes a diminué de moitié et les cultures annuelles ont disparu. La superficie des marais et des peuplements forestiers est cependant restée pratiquement inchangée.

2.1.1 Zostère marine

En 2011, la présence de la zostère marine a été notée dans 2 des 17 habitats décrits par Joubert *et al.* (2012), soit la vasière à algues brunes et spartine alterniflore ainsi que la vasière à algues brunes et zostère. Ces deux habitats ont été recensés à la limite sud-ouest de la réserve ainsi qu'à l'ouest de la réserve dans le marais de Pointe-au-Père. Aucun herbier de zostère n'a été observé dans l'aire d'étude (réserve et périphérie), mais seulement des groupements isolés (J.-É. Joubert, comm. pers., 2014). En 1994, un herbier de zostère de densité moyenne à faible a été cartographié au centre du marais de Pointe-au-Père (Lemieux et Lalumière, 1995), à l'ouest de la réserve. Un herbier discontinu et épars est toujours présent dans ce secteur (J.-É. Joubert, comm. pers., 2015). La présence et la répartition exactes de cette espèce dans la réserve restent à documenter.

La zostère marine est une plante aquatique à longues feuilles rubanées. Elle forme des colonies ou herbiers, appelés zosteraies, qui offrent un habitat vital à plusieurs espèces animales en zone côtière, notamment les poissons et les oiseaux (Hemminga et Duarte, 2000 ainsi que Polte et Asums, 2006a dans *Nellis et al*., 2012), et peuvent aider à contrer le processus d'érosion côtière en favorisant la stabilisation des sédiments (Widdows *et al.*, 2008 et Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire, 2010 dans Nellis *et al*., 2012). La zostère est tout particulièrement importante pour la bernache cravant (*Branta bernicla*), dont le régime alimentaire est très spécialisé (Brousseau et Lepage, 2013).

2.2 FAUNE

Les espèces fauniques de la réserve nationale de faune de Pointe-au-Père sont décrites dans cette section en fonction des connaissances acquises depuis une trentaine d'années grâce à des études et des inventaires menés par le Service canadien de la faune et par divers organismes et collaborateurs. Toutefois, puisque plusieurs de ces travaux ont porté sur le marais de Pointe-au-Père sans distinction avec la réserve, il est souvent difficile de caractériser la réserve elle-même. Dans cette section, le lieu exact des études ou des observations citées (réserve, marais ou secteur de Pointe-au-Père) est précisé si possible.

2.2.1 Invertébrés

Aucune étude n'a été réalisée sur les invertébrés de la réserve, mais quelques informations sont disponibles sur les invertébrés du marais de Pointe-au-Père.

Invertébrés benthiques

La communauté d'invertébrés benthiques trouvée dans le marais de Pointe-au-Père est décrite comme une « communauté boréale atlantique à *Macoma balthica* » (Paquin, 1983 dans SCF, 2003). Quatre groupes d'invertébrés ont été recensés dans le marais, soit les polychètes, les gastéropodes, les crustacés et les bivalves. Parmi les mollusques, le bivalve fouisseur *Macoma balthica* domine, suivi du gastéropode *Littorina obtusata*. Le polychète le plus abondant est *Nereis virens* et le crustacé le plus commun est l'amphipode *Gammarus lawrencianus*. *Macoma balthica* domine les zones qui subissent des périodes prolongées d'exondation, en compagnie de crustacés et de polychètes. Les littorines et les crustacés, principalement des gammares et des isopodes, colonisent des sites faiblement exondés, soit les chenaux de la batture et leurs abords (Paquin, 1983 dans SCF, 2003). Quant aux invertébrés de plus grande taille, le concombre de mer (*Cucumaria frondosa*), le couteau droit (*Ensis directus*), le crabe commun (*Cancer irroratus*), le crabe des neiges (*Chionoecetes opilio*), la crevette grise de sable (*Crangon septemspinosa*), le homard d'Amérique (*Homarus americanus*) et le pétoncle d'Islande (*Chlamys islandica*) ont été observés « dans tout le secteur dont fait partie la réserve nationale de faune » [les auteurs veulent très probablement dire tout le secteur de Pointe-au-Père et non seulement la réserve] (SIGHAP données inédites, 2002 dans SCF, 2003).

Insectes et araignées

Des observateurs rapportent la présence d'une petite population du papillon queue-courte de Gaspésie (*Papilio brevicauda gaspeensis*) dans le marais salé de Pointe-au-Père, où croît notamment la livèche d'Écosse (*Ligusticum scoticum*), une plante hôte de la chenille de ce papillon (J. Larivée et L. Handfield, dans Joubert *et al.*, 2012; M. Larrivée, comm. pers.,

Insectarium de Montréal, 2015). Cette population cohabite avec une population du papillon du céleri (*Papilio polyxenes*), phénomène rare puisque les répartitions de ces deux espèces ne se chevauchaient pas dans le passé. Il est possible qu'il y ait hybridation de ces deux espèces dans le marais (M. Larrivée, comm. pers., Insectarium de Montréal, 2015).

2.2.2 Poissons

Aucune étude n'a été effectuée sur les poissons de la réserve nationale de faune. En général, les littoraux de l'estuaire maritime du Saint-Laurent se caractérisent par une communauté ichtyenne peu diversifiée généralement dominée par deux ou trois espèces, dont l'éperlan arc-en-ciel (*Osmerux mordax*) et le poulamon atlantique (*Microgadus tomcod*) (Argus, 1998). À la fin de l'été et à l'automne, les jeunes stades de l'alose savoureuse (*Alosa sapidissima*) sont occasionnellement dominants ou abondants dans les captures. Les autres espèces qui fréquentent la zone intertidale sont principalement l'anguille d'Amérique, les épinoches (quatre espèces), le hareng atlantique, la plie rouge (*Pseudopleuronectes americanus*), la plie lisse (*Liopsetta putnami*), le capelan (*Mallotus villosus*), le lançon d'Amérique (*Ammodytes americanus*) et les crapauds de mer [chaboisseaux]. Les marais à spartine constituent néanmoins de véritables viviers pour les poissons. Par exemple, les alevins passent une partie de leur vie dans les canaux ou les marelles à marée basse où ils s'alimentent. À marée haute, certaines espèces se nourrissent d'insectes, de crustacés et de mollusques qu'ils trouvent dans la végétation (Argus, 1998).

En 1979, Gauthier *et al.* mentionnaient que la présence de la rivière Sainte-Anne, d'un petit ruisseau et d'un substrat sablo-vaseux dans le marais de Pointe-au-Père était favorable au capelan et à l'éperlan arc-en-ciel. Selon ces auteurs et le SIGHAP (données inédites, 2002 dans SCF, 2003), le capelan venait frayer dans la zone intertidale de Pointe-au-Père au printemps et l'éperlan arc-en-ciel remontait les cours d'eau vers les sites de frai au printemps et s'approchait du rivage à l'automne pour s'alimenter. Toutefois, le Réseau des observateurs du capelan (Pêches et Océans Canada, 2015) ne rapporte aucune observation de la présence ou du frai du capelan dans la RNF de Pointe-au-Père entre 2003 et 2015. Il rapporte cependant le frai de l'espèce à environ deux kilomètres à l'est et à l'ouest de la réserve (P. Nellis, Pêches et Océans Canada, comm. pers., 2013) et à d'autres endroits sur les rives de Rimouski. Par ailleurs, l'équipe de rétablissement de l'éperlan arc-en-ciel du Québec (2008) ne rapporte aucune frayère de l'espèce dans le secteur. La population d'éperlans arc-en-ciel du sud de l'estuaire du Saint-Laurent a grandement décliné depuis 30 ans et est considérée comme vulnérable au Québec.

2.2.3 Amphibiens et reptiles

Lors d'inventaires de l'herpétofaune réalisés dans la réserve en 2005, seule la présence de la rainette crucifère (*Pseudacris crucifer*) a pu être confirmée (Pouliot *et al.,* en prép.). Ces inventaires visaient particulièrement les anoures (grenouilles, rainettes et crapauds). La faible abondance de la rainette crucifère et l'absence des autres espèces d'anoures s'expliquent en partie par la forte exposition du territoire aux eaux salées de l'estuaire. Étant donné le faible potentiel de présence de salamandres et de couleuvres dans cette aire protégée, aucun effort particulier ne leur a été consacré. D'ailleurs, aucune espèce de ces deux groupes n'a été observée. La présence de la couleuvre rayée (*Thamnophis sirtalis*) et de la couleuvre à ventre rouge (*Storeria occipitomaculata occipitomaculata*) est toutefois possible (Pouliot *et al.,* en prép.). De Repentigny (1993) mentionne l'observation occasionnelle de la couleuvre rayée et la présence de la rainette crucifère dans la réserve. Par ailleurs, le Centre de données du patrimoine naturel du Québec ne rapporte aucune mention d'amphibiens ou de reptiles sur le territoire de la réserve nationale de faune (CDPNQ, 2014).

2.2.4 Oiseaux

La taille réduite de la réserve nationale de faune et du marais de Pointe-au-Père ainsi que leur proximité des zones habitées et des routes les rendent facile d'accès et en font des sites idéaux d'observation des oiseaux. Quarante-neuf espèces d'oiseaux ont été recensées dans la réserve lors d'un inventaire mené en juin 2005, ce qui ne représente qu'une portion des espèces observées dans cette aire protégée au cours de l'année (Pouliot *et al.,* en prép.). Entre 1978 et 1989, une centaine d'espèces d'oiseaux figuraient sur la liste des observations ornithologiques du marais[4] de Pointe-au-Père (102 espèces en 1978 et plus de 110 en 1989); de ce nombre, de dix à quinze étaient rapportées nicheuses (Gendron et Larivée, 1978; Environnement Canada, 1989). Par ailleurs, quelque 250 espèces d'oiseaux ont été observées dans le secteur de Pointe-au-Père[5] depuis une quinzaine d'années (Larivée, 2015 : données ÉPOQ 2001 à 2013, compilations de feuillets d'observations d'ornithologues amateurs). Ces données offrent un aperçu de la diversité et de la répartition actuelles des espèces aviaires dans ce secteur. La diversité d'espèces est la plus élevée en période de migration (Larivée, 2015; De Repentigny, 1993), et ce, en raison du grand nombre d'oiseaux de rivage et de sauvagine.

---

4. Limites du marais non précisées; à la lumière des espèces mentionnées, incluent probablement la portion estuarienne du marais (voir la note toponymique à la p. 1).
5. Zone d'un rayon approximatif de 3 km autour de la réserve (voir la note toponymique à la p. 1 et figure 1).

Oiseaux de rivage (limicoles)

Il y a peu d'informations sur les limicoles qui fréquentent la réserve nationale de faune; la plupart des données disponibles portent sur le marais de Pointe-au-Père, sans distinction avec la réserve. Cependant, la présence du pluvier kildir (*Charadrius vociferus*) et de la bécassine de Wilson (*Gallinago delicata*) a été confirmée dans la réserve à l'été 2005 (Pouliot *et al.*, en prép.) ainsi que leur nidification (J. Larivée, comm. pers., 2015). Quatre autres espèces de limicoles y ont aussi été recensées, soit le grand chevalier (*Tringa melanoleuca*), le bécassin roux (*Limnodromus griseus*), le pluvier argenté (*Pluvialis squatarola*) et le pluvier semipalmé (*Charadrius semipalmatus*); il s'agit forcément de migrateurs tardifs puisque ces espèces nichent plus au nord (Pouliot *et al.*, en prép.).

De manière générale, les limicoles utilisent la réserve, le marais de Pointe-au-Père et les milieux adjacents comme site d'alimentation, aire de repos et dortoir en période de migration (SCF, 2003). Ce marais a été longtemps considéré comme l'un des meilleurs sites d'observation des oiseaux de rivage au Québec (Guay, 1990; Nature Québec, 2012), mais l'endroit accueille beaucoup moins de limicoles depuis 10 ou 15 ans (Larivée, 2015; J. Larivée et J.-P. le Bel, COBSL et Y. Aubry, SCF, comm. pers., 2015). La ZICO de Rimouski, qui incluait à l'origine uniquement la zone de Pointe-au-Père[6], a d'ailleurs obtenu sa désignation en 2000-2001 en raison du nombre élevé d'oiseaux de rivage qui fréquentaient le site en période de migration, notamment le bécasseau minuscule (*Calidris minutilla*), le bécassin roux et le pluvier argenté. Toutefois, bien que ces espèces soient encore observées dans la ZICO, elles ne sont plus aussi nombreuses qu'avant. En fait, l'ensemble des espèces d'oiseaux de rivage a diminué dans la ZICO au cours des 10 dernières années (Nature Québec, 2012).

Ce déclin n'est pas étranger à celui observé ailleurs en Amérique du Nord. En effet, du début des années 1980 jusqu'au milieu des années 1990, de nombreuses populations de limicoles ont connu d'importantes diminutions de leurs effectifs en Amérique du Nord (Andres *et al.*, 2012). En outre, des analyses des tendances de populations de 34 des 47 espèces d'oiseaux de rivage communes au Canada ont révélé le déclin d'une forte proportion d'entre elles au Canada et en Amérique du Nord (74 % et 65 % respectivement, Donaldson *et al.*, 2000 et Morrison *et al.*, 2006 respectivement dans Aubry et Cotter, 2007, annexe 14). Au Québec, un déclin des populations de 10 espèces sur 25, soit 40 %, a été noté (Aubry et Cotter, 2007). Des analyses récentes montrent toutefois que plusieurs populations de limicoles se sont stabilisées en Amérique du Nord au cours des dernières années, bien qu'aucune n'ait atteint les objectifs

[6] La carte de Nature Québec (2012) montre une zone d'environ 8 km^2 allant du quai de Rimouski au quai de Pointe-au-Père et couvrant une bande littorale et la pointe au Père, mais surtout formée des eaux du Saint-Laurent.

de rétablissement visés (Andres *et al.*, 2012). La perte et la modification d'habitats sont les principales menaces auxquelles font face ces oiseaux (Aubry et Cotter, 2007; Andres *et al.*, 2012). Dans le cas de la réserve nationale de faune et du marais de Pointe-au-Père, certains observateurs croient qu'il existe aussi un lien entre la diminution des limicoles et le traitement des eaux usées de la ville de Rimouski (J. Larivée et J.-P. le Bel, COBSL, et Y. Aubry, SCF, comm. pers., 2015; voir 3.5.1 Rejet d'eaux usées domestiques et urbaines).

Depuis environ 35 ans, de 20 à 30 espèces de limicoles sont observées chaque année dans le secteur de Pointe-au-Père (Gendron et Larivée, 1978 et Bourget,1988, 1990, 1991 dans SCF, 2003; Larivée, 2015). Des données récentes (Larivée, 2015) indiquent la présence d'au moins 30 espèces de limicoles dans ce secteur. C'est à l'automne, puis au printemps, que la diversité des espèces et le nombre d'observations sont le plus élevés. Parmi les espèces parfois observées en assez grand nombre au printemps ou à l'automne, on compte le bécasseau semipalmé (*Calidris pusilla*), le bécasseau minuscule, le bécasseau à croupion blanc (*Calidris fuscicollis*), le bécasseau sanderling (*Calidris alba*) et le bécasseau variable (*Calidris alpina*). Le bécassin roux, le pluvier semipalmé, le pluvier argenté et le tournepierre à collier (*Arenaria interpres*) sont assez communs et abondants. Du printemps à l'automne, le pPluvier kildir et la bécassine de Wilson sont régulièrement observés en faible nombre (Larivée, 2015). De plus, Pointe-au-Père constitue une aire de repos du bécasseau violet (*Calidris maritima*) en migration. Il s'agit du seul oiseau de rivage à hiverner régulièrement le long de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent (Aubry et Cotter, 2007). Il est observé chaque année dans le secteur de Pointe-au-Père, surtout en novembre et décembre. Enfin, deux espèces de limicoles en péril, le bécasseau maubèche (*Calidris canutus rufa*) et le bécasseau roussâtre (*Calidris subruficollis*), fréquentent le marais de Pointe-au-Père (voir 2.3 Espèces en péril). Le dernier est parfois observé dans la réserve (Larivée, 2015).

Sauvagine nicheuse

Un inventaire au sol des couples nicheurs de sauvagine effectué en mai 2004 dans la RNF et à ses abords[7] (SCF, données non publiées dans Pouliot *et al.*, en prép.) a permis de recenser 11 espèces de sauvagine, dont 8 qui peuvent utiliser le territoire pour s'alimenter, nicher ou élever les jeunes, soit le canard noir (*Anas rubripes*), le canard pilet (*Anas acuta*), la sarcelle à ailes bleues (*Anas discors*), le canard colvert *(Anas platyrhynchos)*, l'eider à duvet (*Somateria mollissima),* le harle huppé (*Mergus serrator*), le grand harle (*Mergus merganser*) et

7. Deux quadrats : un couvrant presque la totalité de la RNF et la zone intertidale se trouvant à l'ouest et au nord du territoire protégé; l'autre couvrant la partie sud-ouest de la réserve.

la bernache du Canada (*Branta canadensis*) (Pouliot *et al.*, en prép.). L'utilisation exacte du territoire par ces espèces reste toutefois à préciser.

Par ailleurs, dans les années 1970, la reproduction du canard pilet et de la sarcelle d'hiver (*Anas crecca*) a été rapportée dans la partie herbeuse du marais[8] (Gendron et Larivée, 1978) ainsi que la présence de quelques couvées de canards noirs, d'une couvée de canards colverts et d'une couvée de canards pilets dans la partie supérieure du marais[9] (Le Bel, 1979).

Canard noir

La réserve présente des habitats propices à la nidification du canard noir, en particulier la partie haute du marais à spartine, dans les lisières des arbustaies (Pouliot *et al.*, en prép.). Considérant la couverture de ce type d'habitat dans la réserve et une densité de couvée potentielle similaire à celle de la RNF de la Baie-de-L'Isle-Verte, qui est de 8,3 couvées par kilomètre de rivage (SCF, 2004), Pouliot *et al.* (en prép.) ont calculé un nombre potentiel maximal de 8 à 9 couples de canards noirs dans la réserve. En se basant sur la taille moyenne des couvées qui parviennent à l'âge de l'envol, soit 4,5 jeunes (SCF, 2004), ces auteurs estiment les effectifs maximaux à une quarantaine de canetons à la mi-mai. Ils mentionnent toutefois que la capacité de support réel du milieu semble plus faible, si on se fonde sur le nombre d'individus (quatre seulement) recensés lors des inventaires multispécifiques de juin 2005.

Par ailleurs, à l'été 1978, sept couples nicheurs de cette espèce ont été rapportés dans la partie herbeuse du marais de Pointe-au-Père (Gendron et Larivée, 1978), une densité évaluée à 15,7 nids/km de rivage (SCF, 2003). Le Bel (1979) a recensé de quatre à cinq couvées de canards noirs dans la zone à étangs du marais salant[10] en 1977 et onze couvées en 1978. Ce dernier résultat, qui représentait une densité de 18,3 couvées par kilomètre de rivage et une production de 58 canetons, lui permettait de conclure que la zone à étangs du marais salant de Pointe-au-Père avait une productivité exceptionnelle.

La population de canards noirs de l'Amérique du Nord a soulevé certaines préoccupations au cours des dernières décennies en raison de la diminution de son effectif, mais elle semble s'être stabilisée depuis le début des années 2000, du moins dans les aires de nidification de l'espèce (Comité sur la sauvagine du Service canadien de la faune, 2012). Toutefois, elle demeure au-dessous de l'objectif visé par le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (2012), une initiative conjointe du Canada, des États-Unis et du Mexique.

---

8. Inclut possiblement la réserve.
9. Inclut possiblement la réserve.
10. Zone d'une superficie de 24,8 ha (rivage de 0,6 km) englobant la zone à étangs et une partie de la batture; inclut possiblement la réserve.

Eider à duvet

Des inventaires effectués au début des années 1970 ont montré que le marais de Pointe-au-Père[11] était l'une des six principales aires d'élevage de l'eider à duvet dans l'estuaire maritime du Saint-Laurent (Bédard *et al.*, 1986) et que la majorité des couvées d'eiders présentes dans ce marais provenaient de l'île Bicquette (Cantin et Bédard, 1974 et Gauthier et Bédard, 1976 dans Gauthier *et al.*, 1979). Gendron et Larivée (1978) mentionnent que la baie située au sud de la pointe rocheuse offre des eaux calmes et peu profondes propices au rassemblement des canetons ou jeunes eiders. Ils rapportent même la présence de cinq couples nicheurs de l'espèce en 1978. Des inventaires plus récents menés en 2003 et 2004 sur la rive sud de l'estuaire du Saint-Laurent montrent que les eiders semblent occuper les mêmes sites d'élevage et de mue que dans les années 1970 (Diéval, 2006; Diéval *et al.*, 2011). Des adultes accompagnés de canetons ou de jeunes sont régulièrement observés dans le secteur de Pointe-au-Père au cours de l'été (Larivée, 2015), surtout le long de la pointe rocheuse dans la zone de fucus, du côté de l'estuaire, mais aussi dans la baie au sud de la pointe (J.-P. le Bel et J. Larivée, COBSL, comm. pers., 2015), près du quai et à l'anse au Lard (J.-É. Joubert, comm. pers., 2015). L'espèce a notamment été recensée dans la RNF et les milieux adjacents lors d'un inventaire au sol des couples nicheurs de sauvagine effectué en mai 2014 (SCF, données non publiées dans Pouliot *et al.*, en prép.).

L'eider à duvet niche en colonies dans les îles de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. Sur les 35 colonies de l'espèce dénombrées dans l'estuaire, celle de l'île Bicquette est de loin la plus importante (entre 6 000 et 6 700 nids dénombrés en 2014; SCF, données inédites). Cette île située à environ 10 kilomètres au large de Rimouski fait partie de la réserve nationale de faune des Îles-de-l'Estuaire. Sauf quelques exceptions, les îles de l'estuaire ne servent pas à l'élevage des canetons. En effet, après l'éclosion, femelles et canetons quittent les colonies insulaires et rejoignent les marais côtiers où ils trouvent abri et nourriture (Bédard *et al.*, 1986; Groupe conjoint, 2004). Ils recherchent les endroits riches en littorines (petits mollusques), leurs proies préférées, situés en zone intertidale (Diéval, 2006).

<u>Sauvagine migratrice</u>

Le secteur de Pointe-au-Père est aussi reconnu pour la forte concentration de sauvagine qu'il accueille pendant les migrations. Bien que certaines espèces s'arrêtent dans la réserve, la majorité fréquente surtout la baie située à l'ouest de la RNF et le reste du marais intertidal. Une trentaine d'espèces de sauvagine sont régulièrement observées dans ce secteur, notamment

---

11. Les auteurs incluent vraisemblablement toute la zone de marais intertidal de Pointe-au-Père (zone pointillée sur la figure 1).

trois espèces d'oies, une dizaine d'espèces de canards barboteurs et une quinzaine d'espèces de canards plongeurs et de mer (Larivée, 2015; Environnement Canada, 2013a).

Oie des neiges et bernache du Canada

La bernache du Canada et l'oie des neiges sont régulièrement observées dans le secteur de Pointe-au-Père en période de migration. La bernache du Canada est généralement plus abondante au printemps, mais elle est aussi nombreuse à l'automne. Des individus de cette espèce sont régulièrement observés par dizaines ou par centaines à ces deux périodes dans le secteur, notamment dans le marais salé[12] (Larivée, 2015). L'oie des neiges était autrefois considérée comme une espèce peu abondante dans le secteur, mais elle y est observée en plus grand nombre depuis plusieurs années (SCF, 2003; Nature Québec, 2012; Environnement Canada, 2013a; Larivée, 2015). Des milliers d'oies des neiges y sont régulièrement observées, entre autres dans la baie au sud de la pointe rocheuse. Quelque 20 000 oies y ont déjà été comptées au printemps et à l'automne (Larivée, 2015).

Bernache cravant

La bernache cravant est aussi présente en assez grand nombre au printemps dans le secteur de Pointe-au-Père, qui est considéré comme une halte de choix pour l'espèce à cette période (SCF, 2003). Elle y est régulièrement observée par centaines, entre autres dans le marais salé[13] (Larivée, 2015). La zostère marine constitue une source alimentaire importante pour cet oiseau durant la migration (Nature Québec, 2012; Brousseau et Lepage, 2013).

Canards

Le secteur de Pointe-au-Père accueille également plusieurs espèces de canards barboteurs en migration, notamment le canard noir, qui s'y arrête par centaines et parfois par milliers à l'automne (Larivée, 2015), le canard colvert, la sarcelle d'hiver, le canard pilet et le canard d'Amérique (*Anas americana*) (Larivée, 2015). Plusieurs canards de mer y sont également observés, surtout en période de migration, entre autres le garrot à œil d'or (*Bucephala clangula*), le garrot d'Islande (*Bucephala islandica*) (voir 2.3 Espèces en péril), le harle huppé, le harelde kakawi (*Clangula hyemalis*), le grand harle, trois espèces de macreuses et occasionnellement l'arlequin plongeur (*Histrionicus histrionicus*) (Larivée, 2015). L'eider à duvet y est aussi régulièrement observé en période de migration et au cours de l'été (Larivée, 2015; Environnement Canada, 2013a; Pouliot *et al.,* en prép.).

12. Inclut probablement la RNF.
13. Inclut probablement la RNF.

Autres groupes d'oiseaux

Des inventaires réalisés dans la réserve en juin 2005 donnent un aperçu des espèces aviaires présentes au cours de la période estivale (Pouliot *et al.*, en prép.). Au total, 49 espèces ont été recensées. Le bruant chanteur (*Melospiza melodia*), le bruant des prés (*Passerculus sandwichensis)* et le carouge à épaulettes (*Agelaius phoeniceus*), des oiseaux caractéristiques des milieux ouverts, étaient les trois espèces les plus abondantes et largement distribuées sur le territoire de la RNF. Parmi les autres espèces des milieux ouverts, en ordre décroissant d'occurrence et d'abondance, le moucherolle des aulnes (*Empidonax alnorum*), le chardonneret jaune (*Carduelis tristis)*, la paruline masquée (*Geothlypis trichas*), le merle d'Amérique (*Turdus migratorius*), la paruline jaune (*Setophaga aestiva*), le pluvier kildir ainsi que le quiscale bronzé (*Quiscalus quiscula*) ont été recensés. La présence du bruant de Nelson (*Ammodramus nelsoni*), une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec (voir 2.3 Espèces en péril), a également été confirmée dans la réserve (Pouliot *et al.*, en prép.).

Plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques ont été recensées dans la réserve lors de ces inventaires, notamment la marouette de Caroline (*Porzana carolina*), le râle de Virginie (*Rallus limicola*), le bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*), le plongeon huard (*Gavia immer*), les goélands à bec cerclé, argenté et marin (*Larus delawarensis*, *L. argentatus* et *L. marinus*), le cormoran à aigrettes (*Phalacrocorax auritus*) et le grand héron (*Ardea herodias*) (Pouliot *et al*., en prép.). Ces deux dernières espèces ont aussi été observées lors de l'inventaire des couples nicheurs de sauvagine effectué en mai 2004 dans la RNF et à ses abords (SCF, données non publiées dans Pouliot *et al.*, en prép.). Par ailleurs, la réserve est une aire de repos pour les goélands, surtout le goéland à bec cerclé (J. Larivée, comm. pers., 2015).

Le faucon émerillon (*Falco columbarius*) est le seul oiseau de proie qui a été recensé dans la RNF lors des inventaires de 2005, mais le faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) (voir 2.3 Espèces en péril) et le harfang des neiges (*Bubo scandiacus*) fréquentent cette aire protégée (J. Larivée, comm. pers., 2015). D'autres espèces d'oiseaux de proie sont aussi observées dans le secteur, notamment le pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*), le busard des marais (*Circus cyaneus*) et l'épervier brun (*Accipiter striatus*) (Larivée, 2015).

Par ailleurs, la réserve n'abrite aucune colonie d'oiseaux marins (BIOMQ, 2012).

2.2.5 Mammifères

Lors d'inventaires réalisés dans la réserve en 2005, des efforts ont été consacrés à la recherche de chauves-souris et de micromammifères (Pouliot *et al.,* en prép.). Aucune chauve-souris n'a été observée, mais cinq espèces de micromammifères ont été recensées. Le campagnol des champs (*Microtus pennsylvanicus*) était l'espèce la plus abondante; la souris

sauteuse des champs (*Zapus hudsonius*) et la musaraigne cendrée (*Sorex cinereus*) étaient communes dans une grande variété d'habitats; la grande musaraigne (*Blarina brevicauda*) et la souris sylvestre (*Peromyscus maniculatus*) étaient moins abondantes (Pouliot *et al.,* en prép.).

D'autres espèces de mammifères sont susceptibles de fréquenter la réserve, entre autres le tamia rayé (*Tamias striatus*), le rat musqué (*Ondatra zibethicus*), la marmotte commune (*Marmota monax*), le raton laveur (*Procyon lotor*), la mouffette rayée (*Mephitis mephitis*), l'hermine (*Mustela erminea*), le renard roux (*Vulpes vulpes*) et parfois le cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*) (Pouliot *et al.*, en prép.). La zone intertidale de Pointe-au-Père est aussi fréquentée par le phoque gris (*Halichoerus grypsus*) (De Repentigny, 1993) et le phoque commun (*Phoca vitulina*) (De Repentigny, 1993; J.-É. Joubert, comm. pers., 2013).

2.3 ESPÈCES EN PÉRIL

Au moins quatre espèces en péril ou à statut précaire fréquentent la réserve nationale de faune de Pointe-au-Père (tableau 3).

Le bécasseau roussâtre fréquente le secteur de Pointe-au-Père, où il a été observé à quelques reprises entre 2001 et 2013 (Larivée, 2015), notamment dans la réserve nationale de faune (J. Larivée, comm. pers., 2015).

Le bruant de Nelson est fréquemment observé au cours de l'été dans la réserve et le marais de Pointe-au-Père (Larivée, 2015; SOS-POP, 2013 – données 1980-2008 : la dernière visite du site par les participants du programme remonte à 2009). En outre, la présence de cette espèce dans la réserve a été confirmée lors d'un inventaire réalisé en juin 2005 (Pouliot *et al.,* en prép.). Cette aire protégée est un site de nidification possible du bruant de Nelson (SOS-POP, 2013). Toutefois, la petite taille de la réserve peut constituer un frein notable à l'établissement de couples nicheurs (Pouliot *et al.*, en prép.).

Le faucon pèlerin est fréquemment observé dans la réserve (J. Larivée et J.-É. Joubert, comm. pers., 2015) et le secteur de Pointe-au-Père, principalement en période de migration, mais aussi au cours de l'été. Quelques observateurs rapportent l'avoir vu chasser ou manger des oiseaux (limicoles, sauvagine) (Larivée, 2015).

La présence du hibou des marais (*Asio flammeus*) a été rapportée à quelques reprises entre 1981 et 2012 dans le secteur de Pointe-au-Père, où la nidification de l'espèce est probable (SOS-POP, 2013; Larivée, 2015). La réserve comprend des habitats propices à ce hibou. En outre, un individu observé en mai 2009 se trouvait dans la zone de typha (dans l'aulnaie) située dans la partie sud-est de la réserve (Larivée, 2015 et J. Larivée, comm. pers., 2015).

Par ailleurs, le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec ne contient aucune inscription d'espèces de végétaux, d'amphibiens, de reptiles et de mammifères en péril au Canada et au Québec pour la réserve (CDPNQ, 2014).

Tableau 3 : Espèces en péril observées dans la réserve nationale de faune de Pointe-au-Père

Noms commun et scientifique de l'espèce	Statut			Présence
	Canada		Québec	
	LEP[1]	COSEPAC[2]	LEMV[3]	
Oiseaux				
Bécasseau roussâtre *Calidris subruficollis*	Préoccupante	Préoccupante	Aucun	Visiteur rare en migration
Bruant de Nelson *Ammodramus nelsoni*	Aucun	Non en péril	ESDMV[4]	Utilisateur régulier et nicheur possible
Faucon pèlerin *Falco peregrinus anatum/tundrius*	Préoccupante*	Non en péril*	Vulnérable** ou ESDMV[4]***	Utilisateur régulier
Hibou des marais *Asio flammeus*	Préoccupante	Préoccupante	ESDMV[4]	Observations isolées, habitats propices

1. *Loi sur les espèces en péril* du Canada (Registre public des espèces en péril, 2018)
2. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC, 2018)
3. *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* du Québec (MFFP, 2015b)
4. Espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec (MFFP, 2015b)

* Statuts attribués aux deux sous-espèces *anatum/tundrius* confondues
** Statut attribué à la sous-espèce *anatum*
*** Sous-espèce *tundrius*

D'autres espèces d'oiseaux en péril utilisent les milieux adjacents à la réserve et peut-être parfois la réserve elle-même, entre autres l'hirondelle de rivage (*Riparia riparia*), l'hirondelle rustique (*Hirundo rustica*), le pygargue à tête blanche, le bécasseau maubèche (sous-espèce *rufa*) et le garrot d'Islande. Les deux espèces d'hirondelles viennent s'alimenter dans le secteur, parfois dans la réserve. Le pygargue à tête blanche fréquente notamment la pointe rocheuse près de la réserve. Le bécasseau maubèche est assez régulièrement observé dans le secteur de Pointe-au-Père (SCF, 2003; Aubry et Cotter, 2007; Larivée, 2015). Ce migrateur de passage peu commun au Québec fréquente l'estuaire moyen et l'estuaire maritime du Saint-Laurent essentiellement en période de migration automnale (Aubry et Cotter, 2007). Le garrot d'Islande est souvent observé de l'automne au printemps dans le secteur de Pointe-au-Père (Larivée, 2015), assez souvent dans la baie à l'ouest de la réserve (J. Larivée et J.-É. Joubert, comm. pers., 2015). Les effectifs de la population de l'Est du garrot d'Islande sont estimés à un

maximum de 6 800 individus, dont plus de 95 % hivernent dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent (Environnement Canada, 2013b).

2.4 ESPÈCES ENVAHISSANTES

Aucune étude sur les espèces envahissantes n'a été réalisée dans la réserve nationale de faune de Pointe-au-Père. Cependant, un inventaire floristique mené dans cette aire protégée en 2011 a permis d'y recenser la salicaire commune (*Lythrum salicaria*) et l'alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*) (Joubert *et al.*, 2012), deux plantes considérées comme envahissantes au Canada (Environnement Canada, 2012) et nuisibles au Québec (Lavoie *et al.*, 2015). Toutefois, aucune de ces espèces ne pouvait être considérée comme envahissante dans la réserve au moment de l'inventaire (J.-É. Joubert, Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire, comm. pers., 2013). La salicaire commune est d'origine eurasienne et naturalisée au Québec (Lavoie *et al.*, 2012). L'alpiste roseau est indigène au Canada, mais des études génétiques récentes indiquent que les plantes de cette espèce présentes dans le Nord-Est américain (dont le sud du Québec) sont fort probablement des cultivars agricoles d'origine européenne. Bien que cette plante ait un impact négatif appréciable sur la diversité végétale, elle forme également des prairies humides appréciées de certaines espèces de poissons en période de frai (Lavoie *et al.*, 2015).

La présence de la renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) et de la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*), deux plantes exotiques qui sont très envahissantes dans la ZICO de Rimouski (Nature Québec, 2012), est à surveiller dans la réserve, bien que ces plantes n'aient pas été observées lors de l'inventaire de 2011 (J.-É. Joubert, comm. pers., 2013). La renouée du Japon a été observée autour de l'anse située au sud-ouest de la réserve (J.-P. le Bel, COBSL et J.-É. Joubert, Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire, comm. pers., 2015). La présence de trois autres espèces exotiques envahissantes est également à surveiller, soit le roseau commun (phragmite, *Phragmites australis*), dont quelques plans ont été découverts récemment dans les districts de Nazareth et de Sacré-Coeur de Rimouski (J.-É. Joubert, Comité ZIP, comm. pers., 2015), le codium fragile (*Codium fragile* spp. *tomentosoides*), une algue qui a été observée dans le golfe du Saint-Laurent, et le crabe vert (*Carcinus maenas*), présent dans l'estuaire. Ces deux dernières espèces représentent une menace pour les herbiers de zostère et pour les organismes qui les exploitent (Nature Québec, 2012).

3 MENACES ET DÉFIS DE GESTION

La réserve nationale de faune de Pointe-au-Père est exposée à des menaces et présente divers défis de gestion, notamment les changements climatiques et les événements météorologiques extrêmes (liés à l'érosion du littoral), les modifications des écosystèmes, les développements résidentiel et commercial, la présence humaine et les perturbations d'origine anthropique, la pollution, les espèces, maladies et gènes envahissants ou autrement problématiques ainsi que les lacunes des connaissances scientifiques. Ces menaces et défis de gestion sont décrits ci-dessous en ordre relatif d'importance fondé sur les connaissances actuelles et établi à l'aide d'un outil d'analyse créé par le SCF (Baril, 2014). La nomenclature et la classification des menaces ainsi que l'évaluation de leur importance sont basées sur le système de classification des menaces de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN, 2015; voir aussi Salafsky *et al*., 2008).

3.1 CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ÉVÉNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES

3.1.1 Érosion côtière

Des phénomènes d'érosion côtière sont observés dans la réserve. Il est possible qu'ils soient influencés par les changements climatiques et les événements météorologiques extrêmes. Entre 2001 et 2011, le marais de Pointe-au-Père a perdu plusieurs mètres de son schorre[14] supérieur et a subi de l'érosion entre sa slikke[15] et son schorre inférieur (Joubert *et al.*, 2012). Les signes les plus évidents de l'érosion se situent entre les schorres supérieur et inférieur, au niveau de la ligne de rivage, où l'on observe une microfalaise d'érosion active (J.É. Joubert, comm. pers., 2016). Cette érosion marquée risque de nuire à des espèces côtières déjà rares telles que le papillon queue-courte de Gaspésie, qui fréquente ce marais (M. Larivée, Insectarium de Montréal, comm. pers., 2015).

Par ailleurs, des études sur l'érosion côtière du Saint-Laurent indiquent un recul très important du littoral dans les formations meubles (non consolidées) de l'estuaire et du golfe (Bernatchez et Dubois, 2004). Sur la côte sud du Saint-Laurent, des taux d'érosion de 0,25 à 0,50 mètre par année ont été calculés pour le schorre supérieur (Dionne, 1999 dans Bernatchez et Dubois, 2004). Pointe-au-Père et Rimouski figurent au nombre des zones côtières du Saint-Laurent reconnues pour leur vulnérabilité particulière à l'érosion. Dans un contexte de réchauffement climatique, une accélération de l'érosion côtière est prévue, notamment en raison

14. Schorre : Terme de géologie qui désigne la partie supérieure du marais, inondée lors des grandes marées.
15. Slikke : Terme de géologie qui désigne la partie inférieure de l'estran vaseux, inondée à chaque marée haute.

de la hausse mondiale du niveau marin et de l'augmentation de l'intensité des tempêtes (divers auteurs dans Bernatchez et Dubois, 2004).

3.2 MODIFICATIONS DES ÉCOSYSTÈMES

3.2.1 Assèchement des marelles

Des observateurs expérimentés (J.-P. le Bel et J. Larivée, comm. pers., 2015; Joubert *et al.*, 2012), mentionnent un phénomène d'assèchement de nombreuses marelles (petites mares intertidales qui offrent abri et nourriture à de nombreuses espèces animales) du marais de Pointe-au-Père (dans la baie et la réserve). Ces marelles étaient autrefois colonisées par la ruppie maritime et retenaient l'eau entre deux marées. Elles forment maintenant des dépressions toujours visibles dans la vase qui sont colonisées par la salicorne maritime (figure 7). Il s'agit d'une transformation importante du milieu (Joubert *et al.*, 2012) qui pourrait entre autres être liée au labourage annuel du marais par l'oie des neiges (J.-P le Bel et J. Larivée, comm. pers., 2015), mais dont les causes exactes restent à confirmer.

3.2.2 Impacts des oies

Les nombreuses oies des neiges qui fréquentent la ZICO de Rimouski sont à l'origine de certains problèmes. Cette espèce, qui se nourrit de végétaux dans les marais et les champs cultivés, exerce une pression importante sur les écosystèmes littoraux et engendre des pertes économiques pour le secteur agricole (Nature Québec, 2012). Un grand nombre d'oies des neiges s'arrêtent dans la réserve au printemps et à l'automne, ce qui constitue une source de préoccupation en regard de leurs impacts possibles sur les habitats de cette aire protégée.

3.3 DÉVELOPPEMENTS RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL

En raison de sa situation périurbaine, la réserve nationale de faune de Pointe-au-Père subit les pressions des développements résidentiel et commercial adjacents. Le paysage entourant la réserve a connu de multiples changements au cours des dernières décennies. Entre autres, la superficie des zones anthropiques y a triplé (Maheu-Giroux *et al*., 2006). Les infrastructures routières, le remblayage et les habitations de ce secteur limitent la progression du marais, qui se trouve coincé entre le talus de la route et les eaux du Saint-Laurent (Joubert *et al.*, 2012). La portion sud de la réserve est ceinturée de structures anthropiques qui limitent les échanges écologiques (p. ex. déplacements d'espèces, échanges de gènes) avec les milieux naturels périphériques. À cet égard, il existe très peu de milieux naturels à proximité de la réserve pouvant servir de zones tampons et de corridors écologiques pour la faune. De plus, des cas récents d'empiètement ont été observés dans la réserve, notamment l'installation de

structures et la plantation de végétaux non indigènes par des propriétaires de terrains limitrophes (B. Roberge, SCF, comm. pers., 2012).

3.4 PRÉSENCE HUMAINE ET PERTURBATIONS D'ORIGINE ANTHROPIQUE

3.4.1 Activités récréatives (visiteurs)

Le lieu historique national du Canada du Phare-de-Pointe-au-Père, voisin de la réserve, accueille plus de 60 000 visiteurs par année, ce qui peut exercer une pression anthropique sur les habitats limitrophes de la réserve nationale de faune (Joubert *et al.*, 2012). Certains visiteurs profitent de leur passage au site historique pour se promener sur le littoral et explorer la réserve, dont l'accès est autorisé uniquement dans un sentier aménagé, vu les risques de dérangement de la faune et de dégradation des habitats.

3.5 POLLUTION

3.5.1 Eaux usées domestiques et urbaines

Avant 2007, les eaux usées non traitées provenant du poste de pompage Mgr Leduc, qui est situé à environ 500 mètres à l'ouest de la réserve, pouvaient déborder et atteindre la réserve. Cette situation a été corrigée en 2007. Par ailleurs, le trop-plein du poste de pompage Père-Nouvel, qui se trouve à la limite est de la réserve et ne dessert que huit résidences, peut se déverser dans la rivière Sainte-Anne dans certaines situations (p. ex. bris de pompe). De plus, l'émissaire de la station d'épuration de Rimouski-Est est immergé à environ trois kilomètres à l'ouest de la réserve, à 500 mètres du rivage (C. Lafrance, Ville de Rimouski, comm. pers., 2014). On ignore les effets possibles, sur la réserve, des eaux s'écoulant de cet émissaire.

3.5.2 Sols contaminés

La présence de contaminants pétroliers a été détectée dans la partie nord-est de la réserve qui est adjacente à la rue Père-Nouvel et à des terrains ayant déjà appartenu à la compagnie Aigle d'Or (aujourd'hui Ultramar Canada) (Hamelin et associés, 2002; Hamelin et associés, 2003; Technisol Environnement, 2005). Entre 1961 et 1987, cette compagnie a exploité un terminal marin abritant des citernes d'essence, de mazout et de diesel. Un déversement accidentel d'environ 160 000 litres d'essence y est survenu en 1974. Le terminal a été démantelé en 1987 et remplacé par une station de recherche appartenant à l'Institut des sciences de la mer (ISMER, UQAR). Des travaux de réhabilitation pourraient être nécessaires, mais il est recommandé de ne pas intervenir avant d'avoir évalué l'étendue de la contamination sur les propriétés voisines (Technisol Environnement, 2005).

3.5.3 Déversements accidentels

La réserve est exposée à un risque de déversement accidentel d'hydrocarbures et d'autres produits toxiques lié notamment à la circulation de nombreux bateaux dans le Saint-Laurent. Un tel déversement pourrait avoir des conséquences importantes sur les habitats et les espèces de la réserve. Environnement et Changement climatique Canada et ses collaborateurs se sont dotés d'un plan d'intervention d'urgence (PIU) prévoyant des mesures minimales de protection des oiseaux en cas d'incident.

3.6 ESPÈCES, MALADIES ET GÈNES ENVAHISSANTS OU AUTREMENT PROBLÉMATIQUES

L'alpiste roseau et la salicaire commune ont été observés dans la réserve lors d'un inventaire floristique mené en 2011 (Joubert *et al.*, 2012), mais ces plantes ne montraient pas de caractère envahissant. Trois espèces exotiques très envahissantes et nuisibles observées dans la ZICO de Rimouski pourraient se trouver dans la réserve, soit le roseau commun, la renouée du Japon et la berce du Caucase. La présence de deux autres espèces nuisibles, soit le codium fragile (une algue) et le crabe vert, est également à surveiller.

3.7 LACUNES DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES

Les connaissances sur plusieurs des ressources naturelles de la réserve sont insuffisantes, notamment en ce qui concerne l'utilisation du territoire par le canard noir, l'eider à duvet et la bernache cravant, l'ampleur de l'érosion côtière et de l'assèchement des marelles, les effets du broutement de l'oie des neiges sur le marais et la présence de certaines espèces en péril. Des connaissances additionnelles permettraient de mieux évaluer l'état de santé écologique de cette aire protégée et favoriseraient la prise de décision en matière de gestion.

4 BUTS ET OBJECTIFS

4.1 VISION

La réserve nationale de faune de Pointe-au-Père protège des habitats importants pour les espèces en péril, les espèces d'oiseaux prioritaires et d'autres espèces sauvages. Les espèces d'oiseaux prioritaires sont celles mentionnées dans la *Stratégie de conservation des oiseaux pour la région de conservation des oiseaux 14 de la région du Québec : Forêt septentrionale de l'Atlantique* (Environnement Canada, 2013c).

4.2 BUTS ET OBJECTIFS

Les buts et objectifs ci-dessous servent à préciser la vision du plan de gestion et tiennent compte des menaces et des défis de gestion. L'atteinte de ces buts et objectifs sera concrétisée par la réalisation des actions présentées au tableau 4 (Approches de gestion de la réserve nationale de faune de Pointe-au-Père), lesquelles seront mises en œuvre en fonction des ressources disponibles.

But 1 : Protéger et améliorer les habitats importants pour les espèces en péril, les espèces d'oiseaux prioritaires et d'autres espèces sauvages.

Objectifs :

1.1 Protéger les espèces d'oiseaux prioritaires de la réserve, notamment les populations de sauvagine et de limicoles.

1.2 Préserver les populations d'espèces à statut précaire et leurs habitats en mettant en œuvre les recommandations et les actions mentionnées dans les documents de rétablissement fédéraux et provinciaux.

1.3 Réduire les effets de l'érosion des rives et des événements météorologiques extrêmes sur les habitats.

1.4 Limiter les incidences des modifications des écosystèmes.

1.5 Prévenir la prolifération des espèces envahissantes.

But 2 : Consolider le territoire de la réserve et promouvoir la conservation des habitats naturels sur les terrains adjacents afin de favoriser la connectivité et de meilleures conditions écologiques.

Objectifs :

2.1 Intégrer à la réserve des terrains adjacents qui présentent un intérêt écologique.

2.2 Corriger les cas d'empiètement de terrains privés dans la réserve.

But 3 : Réduire l'impact des activités humaines sur la réserve.

Objectifs :

3.1 Compléter la signalisation de la réserve afin de protéger la faune et la flore de l'impact des activités humaines.

3.2 Réduire le nombre d'incidents liés au non-respect de la réglementation.

3.3 Limiter les effets possibles de la pollution sur les habitats et les espèces de la réserve.

But 4 : Assurer la surveillance écologique de la réserve et améliorer les connaissances sur les espèces sauvages et leurs habitats.

Objectifs :

4.1 Mettre en place un plan de surveillance écologique.

4.2 Déterminer les lacunes des connaissances scientifiques et combler celles qui sont jugées prioritaires.

But 5 : Favoriser la sensibilisation du public et des communautés régionales à la conservation de la réserve, des espèces sauvages et de leurs habitats.

Objectifs :

5.1 Encourager la réalisation d'activités de sensibilisation et de communication auprès du public et des communautés régionales sur l'importance de la conservation et le rôle de la réserve.

5.2 Informer les communautés régionales et le public de la réglementation qui s'applique dans la réserve.

5.3 S'assurer que les installations et les infrastructures d'accueil sont en bon état et sécuritaires pour le public.

4.3 ÉVALUATION

Un suivi annuel des actions mises en œuvre et des résultats obtenus sera effectué en fonction des ressources humaines et financières disponibles. Ce suivi servira à établir les priorités futures en matière d'actions et d'investissement des ressources. Le plan de gestion lui-même sera réévalué cinq ans après son approbation initiale et sera révisé et mis à jour tous les dix ans par la suite.

Tableau 4 : Approches de gestion de la réserve nationale de faune de Pointe-au-Père

Buts	Objectifs	Actions (niveau de priorité[1])
But 1 : Protéger et améliorer les habitats importants pour les espèces en péril, les espèces d'oiseaux prioritaires et d'autres espèces sauvages. **Menaces et défis :** • Changements climatiques et événements météorologiques extrêmes • Modifications des écosystèmes • Développements résidentiel et commercial • Espèces, maladies et gènes envahissants ou autrement problématiques • Lacune des connaissances scientifiques	**Objectif 1.1 :** Protéger les espèces d'oiseaux prioritaires de la réserve, notamment les populations de sauvagine et de limicoles.	• Effectuer des inventaires de canards noirs nicheurs et d'autres espèces de sauvagine et d'oiseaux prioritaires. **(2)** • Établir des mesures de protection pour ces espèces et leurs habitats. **(2)** • Déterminer l'utilisation de la réserve par l'eider à duvet durant la période d'élevage des jeunes. **(1)** • Faire le suivi quinquennal des populations de limicoles en migration dans la réserve. **(1)** • Définir des mesures de conservation des populations de limicoles migrateurs de la réserve. **(2)**
	Objectif 1.2 : Préserver les populations d'espèces à statut précaire et leurs habitats en mettant en œuvre les recommandations et les actions mentionnées dans les documents de rétablissement fédéraux et provinciaux.	• Évaluer l'utilisation de la réserve par les espèces à statut précaire telles que le bécasseau roussâtre, le bruant de Nelson, le faucon pèlerin, le hibou des marais et le papillon queue-courte de Gaspésie. **(1)** • Déterminer le besoin de protection des espèces en péril dans la réserve. **(2)** • Mettre en œuvre les recommandations de tous les documents de rétablissement des espèces en péril de la réserve selon les échéanciers convenus. **(2)**
	Objectif 1.3 : Réduire les effets de l'érosion des rives et des événements météorologiques extrêmes sur les habitats.	• Évaluer les impacts de l'érosion côtière sur les habitats fauniques de la réserve. **(1)** • Mettre en place un programme de suivi de l'érosion côtière. **(2)** • Réaliser les travaux prioritaires de restauration des rives et des habitats fauniques si possible. **(3)**

Tableau 4 : Approches de gestion de la réserve nationale de faune de Pointe-au-Père

Buts	Objectifs	Actions (niveau de priorité[1])
	Objectif 1.4 : Limiter les incidences des modifications des écosystèmes.	• Évaluer les impacts du broutage par l'oie des neiges dans la réserve. **(2)** • Étudier le phénomène d'assèchement des marelles. **(3)** • S'il y a lieu, évaluer et mettre en œuvre les méthodes possibles de restauration des zones de marelles touchées par l'assèchement. **(3)**
	Objectif 1.5 : Prévenir la prolifération des espèces envahissantes.	• Établir des stations de surveillance pour la détection d'espèces envahissantes dans la réserve et faire des suivis réguliers. **(1)**
But 2 : Consolider le territoire de la réserve et promouvoir la conservation des habitats naturels sur les terrains adjacents afin de favoriser la connectivité et de meilleures conditions écologiques. **Menaces et défis :** • Développements résidentiel et commercial • Présence humaine et perturbations d'origine anthropique	**Objectifs 2.1 :** Intégrer à la réserve des terrains adjacents qui présentent un intérêt écologique.	• Réaliser une analyse de la valeur écologique et du potentiel de conservation des terrains adjacents à la réserve (de propriété fédérale ou autre). **(1)** • Acquérir lorsque possible les terrains adjacents à la réserve qui ont un fort potentiel de conservation. **(1)**
	Objectif 2.2 : Corriger les cas d'empiètement de terrains privés dans la réserve.	• Régler les cas d'empiètement de terrains privés dans la réserve et remettre les sites en état s'il y a lieu. **(2)**
But 3 : Réduire l'impact des activités humaines sur la réserve **Menaces et défis :** • Présence humaine et perturbations d'origine anthropique • Pollution	**Objectif 3.1 :** Compléter la signalisation de la réserve afin de protéger la faune et la flore de l'impact des activités humaines.	• Installer une signalisation complète dans la réserve et terminer l'affichage des limites de la réserve. **(1)** • Fermer les accès possibles au littoral de la réserve et signaler les interdictions d'accès pour éviter le passage des visiteurs. **(1)**
	Objectif 3.2 : Réduire le nombre d'incidents liés au non-respect de la réglementation.	• Collaborer avec la Direction de l'application de la loi sur la faune pour favoriser la surveillance du territoire et l'application de la loi. **(1)**

Tableau 4 : Approches de gestion de la réserve nationale de faune de Pointe-au-Père

Buts	Objectifs	Actions (niveau de priorité[1])
	Objectif 3.3 : Limiter les effets possibles de la pollution sur les habitats et les espèces de la réserve.	• Caractériser les impacts possibles des rejets d'eaux usées sur les habitats et les espèces dans la réserve. **(1)** • Évaluer les impacts possibles des contaminants pétroliers présents sur les terrains de la partie nord-est de la réserve. **(2)**
But 4 : Assurer la surveillance écologique de la réserve et améliorer les connaissances sur les espèces sauvages et leurs habitats. **Menaces et défis :** • Lacunes des connaissances scientifiques • Présence humaine et perturbations d'origine anthropique	**Objectif 4.1 :** Mettre en place un plan de surveillance écologique.	• Déterminer les indicateurs et les méthodologies de suivi d'un plan de surveillance écologique. **(1)** • Mettre en œuvre le plan de surveillance écologique. **(1)**
	Objectif 4.2 : Déterminer les lacunes des connaissances scientifiques et combler celles qui sont jugées prioritaires.	• Mettre à jour le plan d'acquisition des connaissances en se basant sur le plan de conservation de la réserve et sur les plus récents inventaires fauniques et floristiques. **(2)** • Encourager la réalisation – par le SCF et en collaboration, p. ex. avec les Autochtones et des groupes de conservation – d'inventaires et de suivis prioritaires des ressources (p. ex. oiseaux de rivage, sauvagine, plantes, érosion côtière et ses impacts dans la réserve). **(2)** • Établir les priorités de recherche scientifique dans la réserve et les communiquer aux chercheurs et aux groupes de conservation. **(1)** • Utiliser les diverses sources de données existantes (ÉPOQ, eBird, SOS-POP, ONG, clubs d'ornithologie, travaux de recherche) afin d'améliorer les connaissances scientifiques sur la réserve. **(3)**

Tableau 4 : Approches de gestion de la réserve nationale de faune de Pointe-au-Père

Buts	Objectifs	Actions (niveau de priorité[1])
But 5 : Favoriser la sensibilisation du public et des communautés régionales à la conservation de la réserve, des espèces sauvages et de leurs habitats. **Menaces et défis :** • Changements climatiques et phénomènes météorologiques extrêmes • Développements résidentiel et commercial • Présence humaine et perturbations d'origine anthropique • Pollution	**Objectif 5.1 :** Encourager la réalisation d'activités de sensibilisation et de communication auprès du public et des communautés régionales sur l'importance de la conservation et le rôle de la réserve.	• Travailler avec les intervenants locaux à différents projets tels que l'élaboration d'un programme de sensibilisation sur la réserve. **(2)** • Encourager l'élaboration d'outils d'information et de sensibilisation concernant la réserve par des collaborateurs locaux et la Première Nation malécite de Viger (p. ex. dépliant, guide de visite, guide de découverte, médias sociaux). **(3)**
	Objectif 5.2 : Informer les communautés régionales et le public de la réglementation qui s'applique dans la réserve.	• Installer des affiches présentant la réglementation dans la réserve. **(1)** • Publier les avis publics sur la réglementation dans les journaux. **(1)**
	Objectif 5.3 : S'assurer que les installations et les infrastructures d'accueil sont en bon état et sécuritaires pour le public.	• Élaborer un plan de sécurité publique. **(3)** • Réaliser l'inspection annuelle des installations et des infrastructures. **(1)** • Assurer l'entretien régulier des installations et des infrastructures. **(1)**

1. **Calendrier de réalisation :** 1 (De 0 à 3 ans), 2 (De 4 à 6 ans), 3 (De 7 à 10 ans et plus)

Note : Les niveaux de priorité accordés aux actions se rapportent au calendrier de réalisation et non à l'importance pour la conservation des ressources. Ils peuvent changer selon le contexte et les ressources disponibles.

5 APPROCHES DE GESTION

Cette section résume les approches et les actions qui sont présentées au tableau 4 et qui sont susceptibles d'être utilisées dans la gestion de la réserve nationale de faune de Pointe-au-Père. Les actions de gestion seront toutefois précisées lors du processus de planification annuelle et seront mises en œuvre en fonction des ressources financières et humaines disponibles et selon les approches décrites ci-dessous.

5.1 GESTION DE L'HABITAT

La gestion de l'habitat sera orientée vers la conservation d'habitats importants pour le canard noir, l'eider à duvet, la bernache cravant et les limicoles, vers le rétablissement des espèces en péril et vers la protection de l'habitat essentiel des espèces en péril et d'habitats importants pour d'autres espèces sauvages.

La réserve ayant une faible superficie, des efforts seront déployés pour consolider son territoire en y annexant certains terrains adjacents et en travaillant avec des organismes locaux pour protéger les habitats adjacents qui sont importants pour les espèces sauvages. La surveillance du territoire sera aussi encouragée pour limiter l'empiètement et la pollution dans la réserve. Des évaluations seront faites pour déterminer si des travaux de réhabilitation sont nécessaires sur les terrains de la partie nord-est de la réserve où la présence de contaminants pétroliers a été documentée.

5.2 GESTION DE LA FAUNE

La gestion de la faune sera basée sur les connaissances acquises lors des inventaires. Ces connaissances permettront de faire le point sur plusieurs éléments de la biodiversité de la réserve. Des efforts de suivi pourraient être consentis pour mieux connaître et gérer les populations de sauvagine et de limicoles utilisant la réserve. De plus, la collaboration avec divers spécialistes des milieux gouvernemental et universitaire pour des projets de recherche ou des suivis sera privilégiée afin d'assurer la meilleure protection possible aux espèces en péril. Les recommandations faites dans le cadre des programmes de rétablissement des espèces en péril guideront notamment la désignation et la protection de l'habitat essentiel dans la réserve et en périphérie.

5.3 SURVEILLANCE

La mise en place d'un programme de surveillance écologique est envisagée au cours des cinq prochaines années afin d'évaluer l'état de santé écologique de la réserve et de

recueillir des informations utiles à la prise de décision de gestion. Ce programme sera basé sur les suivis biologiques faits à l'interne et les suivis faits en collaboration avec des intervenants régionaux et provinciaux. Des efforts de surveillance écologique porteront notamment sur les habitats, les espèces en péril, les espèces prioritaires ou représentatives de la réserve (p. ex. la sauvagine) ainsi que les stress écologiques et anthropiques auxquels est soumis le territoire (p. ex. l'érosion côtière). Une collaboration avec divers intervenants locaux pourrait être instaurée afin d'augmenter l'efficacité du programme de surveillance et de favoriser sa pérennité.

5.4 RECHERCHE

Des besoins en matière d'acquisition de connaissances et de recherche ont été établis pour plusieurs espèces fauniques et végétales ainsi que pour les menaces et les défis de gestion liés à la réserve nationale de faune de Pointe-au-Père. La mise à jour d'un plan d'acquisition de connaissances fondé sur le plan actuel de conservation de la réserve et sur les études etinventaires effectués depuis la rédaction de ce plan est d'abord envisagée à cet effet. Une des priorités est de mieux documenter l'utilisation de la réserve par le canard noir en période de nidification, l'eider à duvet en période d'élevage, la bernache cravant en migration printanière et les limicoles durant leur migration ainsi que la présence de certaines espèces en péril ou à statut précaire, dont le bécasseau roussâtre, le bruant de Nelson, le faucon pèlerin, le hibou des marais et le papillon queue-courte de Gaspésie. Il serait très important de mieux connaître l'ampleur des menaces écologiques qui peuvent affecter la réserve, notamment l'érosion côtière, les effets possibles de la pollution du sol et de l'eau et l'assèchement des marelles. Enfin, il serait souhaitable d'acquérir des connaissances sur la présence et la répartition de la zostère marine dans la réserve et le marais de Pointe-au-Père.

Pour obtenir une autorisation de mener une recherche dans la réserve nationale de faune de Pointe-au-Père et pour recevoir des instructions concernant les lignes directrices des propositions de recherche, veuillez communiquer avec :

Réserve nationale de faune – Demande de permis
Environnement et Changement climatique Canada, Service canadien de la faune
801-1550, avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C3
Courriel : ec.permisscfquebec-cwsquebecpermit.ec@canada.ca

5.5 INFORMATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

La réserve nationale de faune de Pointe-au-Père est accessible au public dans un secteur désigné à cette fin. Environnement et Changement climatique Canada peut y autoriser des activités de sensibilisation. Ces activités peuvent être réalisées entre autres par des municipalités et des organismes de conservation, et ce, avec un permis.

6 AUTORISATIONS ET INTERDICTIONS

Dans l'intérêt des espèces sauvages et de leurs habitats, les activités humaines dans les réserves nationales de faune sont restreintes et contrôlées en vertu du *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*. Ce règlement établit les activités qui sont interdites (paragraphe 3[1]) dans les réserves nationales de faune et fournit au ministre de l'Environnement et du Changement climatique des mécanismes d'autorisation de certaines activités qui y sont autrement interdites. Le règlement confère également au ministre le pouvoir d'interdire l'accès aux réserves nationales de faune.

La pratique d'activités dans les réserves nationales de faune n'est autorisée que si un avis émanant du ministre est publié dans un journal local ou affiché à l'entrée de la réserve ou à ses limites et sous réserve des conditions dudit avis (voir exemple à l'annexe I). Toutefois, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique peut délivrer un permis autorisant certaines activités.

6.1 INTERDICTION D'ACCÈS

En vertu du *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*, le ministre peut interdire l'accès à une réserve de faune en émettant un avis qui sera publié dans un journal local ou affiché à l'entrée de la réserve de faune ou à ses limites. Le ministre peut émettre un tel avis s'il croit que l'accès pose un problème de santé et de sécurité publiques ou qu'il est susceptible de perturber les espèces sauvages et leurs habitats.

À la réserve nationale de faune de Pointe-au-Père, un tel avis serait affiché à l'entrée du site, dans le stationnement.

6.2 ACTIVITÉS AUTORISÉES

La réserve nationale de faune est ouverte au public à l'année, mais son accès est restreint à un seul secteur, soit un sentier d'une longueur de 100 m menant à un belvédère, à moins d'indication contraire dans les avis publiés dans les journaux locaux ou affichés à l'entrée de la réserve ou à ses limites. L'accès aux rives et aux autres secteurs de la réserve est interdit pour des raisons de conservation. Les visiteurs doivent se conformer à toute autre restriction à moins de détenir un permis délivré par le ministre.

Parce qu'elles sont compatibles avec les buts et les objectifs de conservation énoncés dans le présent plan de gestion, les activités suivantes sont permises dans la réserve : la randonnée pédestre ainsi que l'observation et la photographie de la nature dans le sentier aménagé et au belvédère.

Toute autre activité est interdite dans cette réserve nationale de faune, notamment la chasse aux oiseaux migrateurs, au petit gibier et au gros gibier, le colletage, le trappage et la pêche, la récolte de plantes ou d'animaux (p. ex. insectes, papillons), la circulation en véhicule motorisé (p. ex. les véhicules tout-terrain, la motocyclette, la motoneige, les embarcations hors-bord), le kayak, le camping, le vélo, le ski de fond et la raquette.

Remarque : En cas d'incompatibilité entre les renseignements présentés dans ce document et l'avis, ce dernier prévaudra à titre d'instrument juridique autorisant l'activité.

6.3 AUTORISATIONS

Des permis et des avis autorisant une activité peuvent être émis si le ministre est d'avis que l'activité relève d'une recherche scientifique liée à la conservation des espèces sauvages ou de leurs habitats, est dans l'intérêt des espèces sauvages et de leurs habitats ou contribuera à la conservation de ceux-ci, ou est autrement conforme aux critères et au but de création de la réserve nationale de faune énoncés dans le plus récent plan de gestion.

Le ministre peut poser à l'émission de permis toute condition qu'il estime nécessaire pour atténuer les impacts possibles de l'activité sur les espèces sauvages et leurs habitats et pour protéger ceux-ci.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la « Politique relative à la délivrance de permis ou à l'autorisation pour la tenue d'activités interdites dans des aires protégées désignées en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* » (décembre 2011). Cette politique d'Environnement et Changement climatique Canada est disponible sur le site Web des aires protégées à l'adresse suivante : https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/reserves-nationales-faune/documents-reference-aires-protegees/politiques-lignes-directrices.html.

Toutes les demandes de permis ou d'autorisations doivent être effectuées par écrit à l'adresse suivante :

Réserve nationale de faune – Demande de permis
Environnement et Changement climatique Canada – Service canadien de la faune
801-1550, avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C3
Courriel : ec.permisscfquebec-cwsquebecpermit.ec@canada.ca

6.4 EXCEPTIONS

Les activités suivantes ne nécessitent pas de permis ou d'autorisation :

- les activités liées à la sécurité publique, à la santé publique ou à la sécurité nationale et qui sont autorisées en vertu d'une autre loi du Parlement ou les activités qui sont autorisées en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* et de la *Loi sur la protection des végétaux* afin de protéger la santé d'animaux ou de végétaux;
- les activités liées à l'entretien de routine des réserves nationales de faune, à la mise en œuvre des plans de gestion et à l'application de la loi menées par un agent ou un employé d'Environnement et Changement climatique Canada.

6.5 AUTRES AUTORISATIONS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES

Selon la nature de l'activité, d'autres autorisations et permis fédéraux ou provinciaux peuvent être nécessaires pour mener une activité dans cette réserve nationale de faune.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau régional de l'autorité fédérale ou provinciale compétente.

7 SANTÉ ET SÉCURITÉ

Tous les efforts raisonnables seront faits pour protéger la santé et la sécurité du public, y compris la communication aux visiteurs de tout renseignement pertinent concernant tout risque ou danger connu ou anticipé. De plus, le personnel d'Environnement et Changement climatique Canada prendra toutes les mesures de précaution raisonnables et nécessaires afin de protéger sa propre santé et d'assurer sa sécurité ainsi que celle de ses collègues. Toutefois, les visiteurs (y compris les chercheurs et les entrepreneurs) doivent faire tous les efforts raisonnables pour s'informer des risques, bien se préparer et être autonomes. Puisque les milieux naturels comportent certains dangers, les visiteurs doivent prendre les mesures de précaution appropriées pour assurer leur propre sécurité. Il n'y a pas de personnel d'Environnement et Changement climatique Canada présent en permanence dans cette réserve nationale de faune ni de services permettant d'assurer la sécurité des visiteurs en continu.

Environnement et Changement climatique Canada prévoit élaborer un plan de sécurité publique afin de limiter les risques d'accident et d'assurer la sécurité du public dans cette réserve.

Les incidents ou situations d'urgence peuvent être signalés à :

- **Urgence environnementale :** Centre national des urgences environnementales d'ECCC au 514-283-2333 ou 1-866-283-2333 ou Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec au 1-866-694-5454
- Non-respect de la réglementation ou braconnage : Enviro-info au 819-938-3860 ou 1-800-668-6767
- SOS-Braconnage : 1-800-463-2191
- Sauvetage maritime (Garde côtière canadienne) : 1-800-463-4393/cellulaire : *16
- Sûreté du Québec : 310-4141/cellulaire : *4141
- Sécurité civile : 1-866-776-8345/cellulaire : 911
- Feux de forêt : SOPFEU : 1-800-463-FEUX (3389)
- Autorités locales (police ou service d'incendie) : 911

8 APPLICATION DE LA LOI

La gestion des réserves nationales de faune repose sur trois lois et les règlements qui en découlent :

- la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et le *Règlement sur les oiseaux migrateurs*;
- la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et le *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*;
- la *Loi sur les espèces en péril*.

Les agents d'application de la loi sur la faune d'Environnement et Changement climatique Canada ont le mandat de surveiller la conformité aux lois et aux règlements en continu et de procéder à des investigations, le cas échéant.

Voici des exemples d'activités qui, si elles sont exécutées sans autorisation dans des réserves nationales de faune, peuvent constituer des infractions :

- accéder au site;
- détruire ou déranger des oiseaux migrateurs, leurs nids ou leurs œufs;
- avoir en sa possession une arme ou un autre instrument qui pourrait servir à la chasse;
- pique-niquer ou pratiquer toute autre activité récréative hors des endroits désignés à cette fin;
- camper;
- allumer un feu;
- enlever ou endommager tout artéfact naturel, tout édifice, toute clôture, toute affiche, toute enseigne ou toute autre structure;
- jeter ou laisser des déchets ou des substances susceptibles de diminuer la qualité de l'environnement naturel;
- laisser un animal domestique en liberté.

9 MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Le plan de gestion sera mis en œuvre sur un horizon de 10 ans. Des plans de travail annuels seront établis selon les priorités et le cadre budgétaire. Selon les ressources disponibles et les possibilités, certaines actions pourront être devancées, reportées ou annulées. Environnement et Changement climatique Canada favorisera une approche de gestion adaptative. La mise en œuvre du plan sera évaluée cinq ans après la publication de celui-ci et sera fondée sur les actions présentées au tableau 4.

10 COLLABORATEURS

Une collaboration avec des agences et des organismes du milieu sera privilégiée afin de favoriser la protection et la conservation des espèces sauvages et de leurs habitats dans la réserve nationale de faune de Pointe-au-Père. Par exemple, des collaborations peuvent être établies ou poursuivies avec des universités et des centres de recherche afin de combler les lacunes des connaissances scientifiques, avec la province pour mettre en œuvre les mesures de rétablissement des espèces en péril, particulièrement celles qui relèvent de la juridiction provinciale, ainsi qu'avec des organismes non gouvernementaux et les autorités municipales pour sensibiliser la population aux objectifs de conservation de la réserve.

Voici une liste des principaux organismes pouvant collaborer à la mission et aux activités de la réserve nationale de faune de Pointe-au-Père.

CEGEP de Rimouski
60, rue de l'Évêché Ouest
Rimouski (Québec) G5L 4H6
Téléphone : 418-723-1880; numéro sans frais : 1-800-463-0617
Télécopieur : 418-724-4961

Club des ornithologues du Bas-Saint-Laurent (COBSL)
Case postale 66
Rimouski (Québec) G5L 7B7
Courriel : cobsl@globetrotter.net

Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire
88, rue Saint-Germain Ouest, bureau 101
Rimouski (Québec) G5L 4B5
Téléphone : 418-722-8833
Télécopieur : 418-722-8831
Courriel : zipse@globetrotter.net

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)
92, 2e rue Ouest, bureau 207
Rimouski (Québec) G5L 8B3
Téléphone : 1-844-282-8277
Courriel : droit.terre.publique@mern.gouv.qc.ca

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Direction de la protection de la faune du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
92, 2e rue Ouest, bureau 207
Rimouski (Québec) G5L 8B3
Téléphone : 418-727-3710
Télécopieur : 418-727-3735

Bureau local de Pointe-au-Père
365, boul. Sainte-Anne, bureau 1
Rimouski (Québec) G5M 1E8
Téléphone : 418-727-3516
Télécopieur : 418-727-3773

S.O.S. Braconnage
Téléphone : 1-800-463-2191
Courriel : centralesos@mffp.gouv.qc.ca

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)
Direction générale de l'analyse et de l'expertise régionales et Direction régionale
212, avenue Belzile
Rimouski (Québec) G5L 3C3
Téléphone : 418-727-3511
Télécopieur : 418-727-3849

MRC de Rimouski-Neigette
23, rue de l'Évêché Ouest, bureau 200
Rimouski (Québec) G5L 4H4
Téléphone : 418-724-5154
Télécopieur : 418-725-4567
Courriel : administration@mrcrimouskineigette.qc.ca

Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent
23, rue de l'Évêché Ouest, bureau 200
Rimouski (Québec) G5L 4H4
Téléphone : 418-724-5154
Courriel : info@cbrr.org

Première Nation malécite de Viger
217, rue de la Grève
Cacouna (Québec) G0L 1G0
Téléphone : 418-860-2393
Télécopieur : 418-867-3418
Courriel : info@malecites.ca

Université du Québec à Rimouski
300, allée des Ursulines
C.P. 3300, succ. A
Rimouski (Québec) G5L 3A1
Téléphone : 418-723-1986; numéro sans frais : 1-800-511-3382
Télécopieur : 418-724-1525
Courriel : uqar@uqar.ca

Ville de Rimouski
205, avenue de la Cathédrale
Case postale 710
Rimouski (Québec) G5L 7C7
Téléphone : 418-724-3171
Télécopieur : 418-724-3183
Courriel : directiongenerale@ville.rimouski.qc.ca

11 RÉFÉRENCES

Andres, B.A., P.A. Smith, R.I.G. Morrison, C.L Gratto-Trevor, S.C Brown et C.A Friis. 2012. « Population estimates of North American shorebirds ». Wader Study Group Bulletin, vol. 119, nº 3, p.178-194.

ARGUS (Les consultants en environnement, inc.). 1998. Perspectives d'aménagement et de restauration des marais à spartines du Québec. Environnement Canada, Service canadien de la faune, Pêches et Océans Canada, Transports Québec et Canards Illimités, vi +123 p. +annexes.

Aubry, Y. et R. Cotter. 2007. Plan de conservation des oiseaux de rivage du Québec. Environnement Canada, Service canadien de la faune, région du Québec, Sainte-Foy, xvi + 203 p.

Baril, A. 2014. Outil de gestion pour les réserves nationales de faune. Deux documents : 1) Guide d'utilisation (10 p.); 2) Grille d'analyse des menaces et défis de gestion et actions correspondantes (Excel). Outil fondé sur le guide UICN de classification des menaces : Dec_2012_Guidance_Threats_Classification_Scheme.pdf (voir aussi UICN, 2015). Préparé pour Luc Bélanger, Gestionnaire, Conservation des écosystèmes, Direction générale de l'intendance environnementale, Service canadien de la faune, région du Québec, avril 2014.

Bédard, J., J. Gauthier et J. Munro. 1986. « La distribution de l'eider à duvet durant l'élevage des canetons dans l'estuaire du Saint-Laurent ». Dans A. Reed (éditeur), Les eiders au Canada, Série de rapports techniques, nº 47, p. 12-19, Environnement Canada, Service canadien de la faune, Ottawa, 177 p.

Bernatchez, P. et J.-M. Dubois. 2004. « Bilan des connaissances de la dynamique de l'érosion des côtes du Québec maritime laurentien ». Géographie physique et Quaternaire, vol. 58, n° 1, p. 45-71. [http://id.erudit.org/iderudit/013110ar]

BIOMQ (Banque informatisée des oiseaux marins du Québec). 2012. Base de données, Service canadien de la faune, Environnement Canada, région du Québec (mise à jour du 14 août 2012).

Brouillet, L., F. Coursol, S.J. Meades, M. Favreau, M. Anions, P. Bélisle et P. Desmet. 2010+. VASCAN, la Base de données des plantes vasculaires du Canada. [http://data.canadensys.net/vascan/] (Site consulté le 21 août 2014 pour les noms de plantes.)

Brousseau, P. et C. Lepage. 2013. « Bernache cravant ». Dans Lepage, C. et D. Bordage (sous la direction de), État des populations de sauvagine du Québec, 2009, Série de rapports techniques n° 525, p. 40-44, Service canadien de la faune, Environnement Canada, région du Québec, Québec, xiii + 250 pages.

CDPNQ (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec). 2014. Extractions du système de données pour le territoire de la réserve nationale de faune de Pointe-au-Père. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), Québec.

COBSL (Club des ornithologues du Bas-Saint-Laurent). 2014. [http://cobsl.ca/] (Site consulté le 28 janvier 2014.)

Comité sur la sauvagine du Service canadien de la faune. 2012. Situation des populations d'oiseaux migrateurs considérés comme gibier au Canada : Novembre 2012. Rapport du Service canadien de la faune sur la réglementation concernant les oiseaux migrateurs numéro 37.

Commission de toponymie (gouvernement du Québec). 2015. [www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/ToposWeb/fiche.aspx?no_seq=98682] (Dernière mise à jour : janvier 2015; site consulté le 27 janvier 2015.)

COSEPAC (Comité sur la situation des espèces en péril au Canada). 2018. Recherche d'espèces sauvages (statuts). [https://species-registry.canada.ca/index-fr.html#/especes?sortBy=commonNameSort&sortDirection=asc&pageSize=10] (Consulté le 19 août 2018.)

De Repentigny, L.-G. 1993. Histoire et ressources biologiques de la Réserve nationale de faune de Pointe-au-Père. Service canadien de la faune, Conservation et protection, Environnement Canada, 29 p.

Diéval, H. 2006. Répartition de l'Eider à duvet pendant les périodes d'élevage des jeunes et de mue des adultes le long du fleuve Saint-Laurent. Thèse de maîtrise en biologie, Université du Québec à Montréal, Montréal, Québec, Canada. 79 p.

Diéval, H., J.-F. Giroux et J.-P. Savard. 2011. « Distribution of Common Eiders *Somateria mollissima* during the brood-rearing and moulting periods in the St. Lawrence Estuary, Canada ». Wildlife Biology, vol. 17, n° 2, p. 124-134. [DOI: http://dx.doi.org/10.2981/10-064; URL: http://www.bioone.org/doi/full/10.2981/10-064]

Dionne, J.-C. 1977. « La mer de Goldthwait au Québec ». Géographie physique et quaternaire, vol. 31, nos 1-2, p. 61-80.

Environnement Canada. 2013a. Données inédites du Suivi de la sauvagine des rives du Saint-Laurent. Environnement Canada, Service canadien de la faune, Québec, Québec.

Environnement Canada. 2013b. Plan de gestion du Garrot d'Islande (*Bucephala islandica*), population de l'Est, au Canada. Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, iv + 16 p.

Environnement Canada. 2013c. Stratégie de conservation des oiseaux pour la région de conservation des oiseaux 14 de la région du Québec : Forêt septentrionale de l'Atlantique. Service canadien de la faune, Environnement Canada, Québec (Québec), 159 p. + annexes.

Environnement Canada. 2012. Programme de partenariat sur les espèces exotiques envahissantes, rapport 2005-2010. [Document PDF disponible en ligne à [http://ec.gc.ca/nature/default.asp?lang=Fr&n=B008265C-1.]

Environnement Canada. 2005. Manuel des aires protégées d'Environnement Canada (Ébauche). Annexe 5 : Critères de sélection d'aires candidates – Réserves nationales de faune et Annexe 8 : Politique sur l'établissement et la gestion des aires protégées d'EC (Système de classification des aires protégées). Préparé par les praticiens des aires protégées d'Environnement Canada (Service canadien de la faune), décembre 2005.

Environnement Canada. 1989. Réserve nationale de faune de Pointe-au-Père. Dépliant français-anglais, Environnement Canada, n° de catalogue : CW66-101/8-1989 ISBN 0-662-56565-7.

Équipe de rétablissement de l'Éperlan arc-en-ciel du Québec (MRNF). 2008. Plan de rétablissement de l'éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*) au Québec, population du sud de l'estuaire du Saint-Laurent. Mise à jour 2008-2012. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Faune Québec, 48 p.

Fortin, J.-C. (INRS-Urbanisation, Culture et Société). 2003a. « Archéologie et préhistoire amérindienne ». [www.encyclobec.ca/main.php?docid=275] (Article du 25 septembre 2003, consulté le 27 janvier 2014.)

Fortin, J.-C. (INRS-Urbanisation, Culture et Société). 2003b. « En marge de l'aire seigneuriale » [www.encyclobec.ca/main.php?docid=290] (Article du 25 septembre 2003, consulté le 6 mars 2013.)

Fortin, J.-C. (INRS-Urbanisation, Culture et Société). 2003c. « La station des pilotes de Pointe-au-Père » [www.encyclobec.ca/main.php?docid=262] (Article du 25 septembre 2003, consulté le 27 janvier 2014.)

Fortin, J.-C., A. Lechasseur, Y. Morin, F. Harvey, J. Lemay et Y. Tremblay. 1993. Histoire du Bas-Saint-Laurent. Institut québécois de recherche sur la culture, Collection Les régions du Québec (5), Québec, 860 p.

Gauthier, J., D. Lehoux et J. Rosa. 1979. Le marécage de Pointe-au-Père, son importance pour la faune, son rôle dans l'écosystème du Saint-Laurent, les impacts d'un remblayage au sein du marais. Environnement Canada, Service canadien de la faune, ii +42 p.

Gendron, G. et J. Larivée, 1978. Les oiseaux du marais de Pointe-au-Père. Rimouski, 16 p.

Groupe conjoint de travail sur la gestion de l'Eider à duvet. 2004. Plan québécois de gestion de l'eider à duvet, *Somateria mollissima dresseri*. Publication spéciale du Groupe conjoint de travail sur la gestion de l'Eider à duvet, Québec, 44 p.

Groupe de travail sur la stratification écologique. 1995. Cadre écologique national pour le Canada : carte Écozones et écorégions terrestres du Canada. Agriculture et agro-alimentaire Canada, Direction de la recherche, Centre de recherche sur les terres et les ressources et Environnement Canada, Direction générale de l'état de l'environnement, Direction de l'analyse des écozones, Ottawa/Hull, Rapport et carte nationale au 1 :7 500 000. [http://sis.agr.gc.ca/siscan/nsdb/ecostrat/index.html] (Site modifié le 16 octobre 2013; consulté le 14 novembre 2014.)

Groupe de travail sur les écorégions. 1989. Régions écoclimatiques du Canada – première approximation. Groupe de travail sur les écorégions du Comité canadien de la classification écologique du territoire. Série de la classification écologique du territoire, nº 23, Direction du développement durable, Service canadien de la faune, Environnement Canada, Ottawa (Ontario), 119 p. et carte à l'échelle 1:7500 000.

Guay, S. 1990. Proposition d'aménagement de la Réserve nationale de faune de Pointe-au-Père. Musée de la mer de Rimouski, rapport présenté au Service canadien de la faune, 15 p.

Hamelin, R. et associés. 2002. Investigation environnementale, Réserve nationale de la Faune de Pointe-au-Père (Environnement Canada), Phases I et II. Rapport final, réf. nº GE-105-01-049, mars 2002.

Hamelin, R. et associés. 2003. Réserve nationale de la Faune de Pointe-au-Père (Environnement Canada), Phase III. Rapport final, réf. nº GE-105-01-048, mars 2003.

Joubert, J.-É. 2015. Notes sur les communautés végétales de la réserve nationale de faune de Pointe-au-Père. Suggestion de description des zones de végétation de la réserve faite lors de la révision d'une ébauche du plan de gestion, document de travail non publié, 2 septembre 2015, 2 p.

Joubert, J.-É., É. Bachand et A. Lelièvre-Mathieu. 2012. Rapport de caractérisation du marais de la Réserve nationale de Faune de Pointe-au-Père – Les communautés végétales du marais maritime de Pointe-au-Père et caractérisation géomorphologique. Présenté à Environnement Canada, comité Zone d'Intervention Prioritaire du Sud-de-l'Estuaire, printemps 2012, 37 p.

Larivée, J. 2015. ÉPOQ Bas-Saint-Laurent (Version 2015-02-03; données 2001-2013) [base de données]. Rimouski, Québec : Club des ornithologues du Bas-Saint-Laurent.

Lavoie, C., G. Guay et F. Joerin. 2015. « Une liste des plantes vasculaires exotiques nuisibles du Québec : nouvelle approche pour la sélection des espèces et l'aide à la décision ». Écoscience, vol. 21, nº 2, p. 133-156, Université Laval, Québec, Québec.

Lavoie, C., A. Saint-Louis, G. Guay et E. Groeneveld. 2012. « Les plantes vasculaires exotiques naturalisées : une nouvelle liste pour le Québec ». Le Naturaliste canadien, vol. 136, nº 3, p. 6-32.

Le Bel, J.-P. 1979. Utilisation du marais salant de Pointe-au-Père (Comté Rimouski) par la sauvagine. Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, région Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine, Rimouski, 20 avril 1979, 17 p. (incluant 2 annexes).

Lemieux, C. et R. Lalumière. 1995. Répartition de la zostère marine (*Zostera marina*) dans l'estuaire du fleuve Saint-Laurent et dans la baie des Chaleurs (1994). Rapport présenté au Service canadien de la faune, Environnement Canada, préparé par le Groupe-conseil Génivar inc., 58 p.

Maheu-Giroux, M., S. de Blois et B. Jobin. 2006. Dynamique des paysages de quatre Réserves nationales de faune du Québec : Suivi des habitats et des pressions périphériques. Université McGill, Département de sciences végétales et Environnement Canada, Service canadien de la faune, région du Québec, 67 p. + annexes.

Massicotte, M.-A. *et al.* 1982. Une lumière sur la côte, Pointe-au-Père, 1882-1982. Rimouski, Corporation des fêtes du centenaire de Pointe-au-Père, 461 p.

MFFP (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, gouvernement du Québec). 2015a. Liste de la faune vertébrée du Québec. [www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/vertebree/recherche/index.asp] (Site consulté le 19 août 2015).

MFFP (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs). 2015b. Liste des espèces de la faune désignées menacées ou vulnérables au Québec et Liste des espèces de la faune susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec. [https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/liste-especes-vulnerables/] (Site consulté le 19 août 2015.)

Nature Québec. 2012. ZICO de Rimouski : la mer en ville! Plan de conservation, 98 p.

Nellis, P., D. Dorion, S. Pereira, H.-F. Ellefsen et M. Lemay. 2012. Suivi de la végétation et des poissons dans six zosteraies au Québec (2005-2010). Rapport technique canadien des sciences halieutiques et aquatiques, nº 2985, ix + 97 p.

Pêches et Océans Canada. 2015. Réseau des observateurs du capelan –Bilan des observations 2015. [http://ogsl.ca/fr/biodiversite/poissons/mpo-capelan/observation.html; http://ogsl.ca/images/docs/pdf/roc/bilan/ROC_Bilan-capelan-2015.pdf] (Consulté le 12 décembre 2015.)

Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. 2012. Protéger la sauvagine et les terres humides. Ministre de l'Environnement du Canada, Secrétaire de l'intérieur des États-Unis et Secrétaire de l'Environnement et des Ressources naturelles du Mexique, 48 p.

Pouliot, D., S. Giguère* et P. Côté. En préparation (version mars 2015). Bilan des inventaires fauniques et floristiques à la Réserve nationale de faune de Pointe-au-Père, 2004, 2005 et 2009. Environnement Canada, Service canadien de la faune, région du Québec, Québec, XX pages + annexes (* auteur de correspondance : sylvain.giguere@ec.gc.ca).

Registre public des espèces en péril (gouvernement du Canada). 2018. [https://registre-especes.canada.ca/index-fr.html#/especes?sortBy=commonNameSort&sortDirection=asc&pageSize=10] (Consulté le 19 août 2018.)

Salafsky, N., D. Salzer, A.J. Stattersfield, C. Hilton-Taylor, R. Neugarten, S.H.M Butchart, B. Collen, N. Cox, L.L. Master, S. O'Connor et D. Wilkie. 2008. A Standard Lexicon for Biodiversity Conservation: Unified Classifications of Threats and Actions. Contributed Paper Conservation Biology, Vol. 22, nº 4, p. 897-911, Août 2008. [http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1523-1739.2008.00937.x/full]

SCF (Service canadien de la faune). 2004. Plan de conservation de la Réserve nationale de faune et du Refuge d'oiseaux migrateurs de la baie de L'Isle-Verte . Environnement Canada, Service canadien de la faune, région du Québec. 70 p. et annexes.

SCF (Service canadien de la faune). 2003. Plan de conservation de la Réserve nationale de faune de Pointe-au-Père. Environnement Canada, Service canadien de la faune, région du Québec. 52 p. + annexe.

SOS-POP. 2013. Banque de données sur les populations d'oiseaux en situation précaire au Québec (version du 19 sept. 2013). Regroupement QuébecOiseaux, Montréal, Québec.

Technisol Environnement. 2005. Caractérisation environnementale – Réserve nationale de faune, Pointe-au-Père (Québec). Rapport produit pour Travaux publics et services gouvernementaux Canada et Environnement Canada, document confidentiel et privilégié, 22 p. + annexes et bibliographie.

UICN (Union internationale pour la conservation de la nature). 2015. Threats Classification Scheme (Version 3.2). [www.iucnredlist.org/technical-documents/classification-schemes/threats-classification-scheme] (Site consulté le 27 août 2015.)

UICN (Union internationale pour la conservation de la nature; Dudley, N., Éditeur). 2008. Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées. Gland, Suisse : UICN, x +96 p.

Ville de Rimouski. 2014. [www.ville.rimouski.qc.ca/fr/decouvrezRimouski/nav/histoire/pointeaupere.html?iddoc=140521&page=details.jsp] (Page consultée le 27 janvier 2014.)

ANNEXE I : AVIS D'ENVIRONNEMENT CANADA PUBLIÉ EN 2014

Environnement Canada désire informer le public que la réserve nationale de faune (RNF) de Pointe-au-Père située à environ 10 kilomètres au nord-est du centre-ville de Rimouski est un territoire protégé. Depuis sa création en 1986, la RNF a pour but de protéger les oiseaux migrateurs, la faune, les milieux humides ainsi que les espèces en péril. Afin de protéger ce territoire, le Ministère informe les personnes de leur obligation de se conformer à certaines règles dictées par la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et les règlements qui en découlent. Toute personne qui omet de se conformer à ces règles ou aux lois en vigueur est passible d'une amende et de poursuites. Les activités autorisées dans les zones aménagées à ces fins (sentier, kiosque, belvédère, route et stationnement) sont : la randonnée pédestre, l'observation de la nature et la photographie. Ces activités sont interdites ailleurs dans la réserve, hors des zones aménagées.

À moins de détenir un permis à cet égard délivré par le ministre, il est notamment interdit à quiconque se trouve sur ce territoire :

- de circuler (p. ex. à pied ou à bord de tout moyen de transport) dans la réserve sauf dans les zones aménagées à cette fin;
- de chasser ou de pêcher;
- de détruire ou d'enlever un végétal;
- de laisser un animal domestique en liberté;
- de nager, de pique-niquer, de camper, de se livrer à toute autre activité récréative ou d'allumer un feu;
- de jeter ou de laisser des détritus.

Pour obtenir l'information complète concernant l'ensemble de la réglementation applicable, veuillez consulter la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, le *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*, la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et la *Loi sur les espèces en péril* au : www.ec.gc.ca.

Pour formuler une plainte ou dénoncer des actes illégaux, veuillez communiquer avec Environnement Canada par téléphone au 1-800-668-6767 ou par courriel à enviroinfo@ec.gc.ca.

Rien dans le présent avis ne porte atteinte aux droits ancestraux ni à ceux issus de traités autochtones.